

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales

SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41

Code français AZ



FÉVRIER 1910. — N° 68

Reproduction de la première couverture de Je Sais Tout.

LA PARISIENNE

Compagnie d'Assurances contre le BRIS DES GLACES

Fondée en 1829

DIX MILLIONS de francs de glaces payés

Huit Sociétés réassurées

PARIS

27, Rue Laffitte. — Téléphone 289-58.

LA MALTEÏNE

Aliment complet

des ENFANTS

des DÉBILITÉS

des CONVALESCENTS

DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

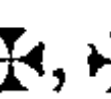
Dépôt à PARIS : PHARMACIE DE LA TERRASSE

25, rue de la Terrasse, 35, rue de Lévis.

TÉLÉPHONE : 524-12

Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME,   

Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR

58 bis, r. de la Chaussée d'Antin

près les Galeries Lafayette et la Trinité

PARIS (9^e Arrond.)

RENSEIGNEMENTS

CONFIDENTIELS

ET INTIMES



POLICE OFFICIEUSE

Projet de mariage. Infidélité. Séparation de corps. Divorce. Surveillance filature de jour et de nuit par agents des deux sexes. Surveillance d'aliénés. Protection contre le chantage. Agents spéciaux pour surveillances et filatures dans villes d'eaux. Villégiatures mondaines. Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 162-78.

Adresse télégraphique : LOUGUIL-PARIS

POUR MANGER DES

POIS TENDRES

EXIGER
LA MARQUE

CUISINÉS PAR
AMIEUX
FRÈRES

CUISINIER



MARMITE

Gardes-Malades

des "MESSIEURS DE LA CHARITÉ"

Infirmiers
et
Infirmières diplômés



AMBULANCES

Téléph. 706-27

DÉSINFECTION

Eug. SAINT-JULIEN

45, rue Vaneau,

Directeur.

PARIS

Anciennement 6, Rue OUDINOT.

GRANDE

UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAISS dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

96

Rue
de

RIVOLI

TRAVAUX et COURS de

Ouverture d'une section

Dames : 13, B^e St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, 1^{re} (angle du B^e Sébastopol)

Téléphone 305-82.

JAMET I. , et BUFFEREAU I. , Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II).

TÉLÉPHONE
9-24

DEMEINAGEMENTS

PARIS

BUREAU

Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

R Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 11, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	



MACHINES A ÉCRIRE

Grand Choix d'OCCASIONS

de tous systèmes, garanties depuis 100 fr.

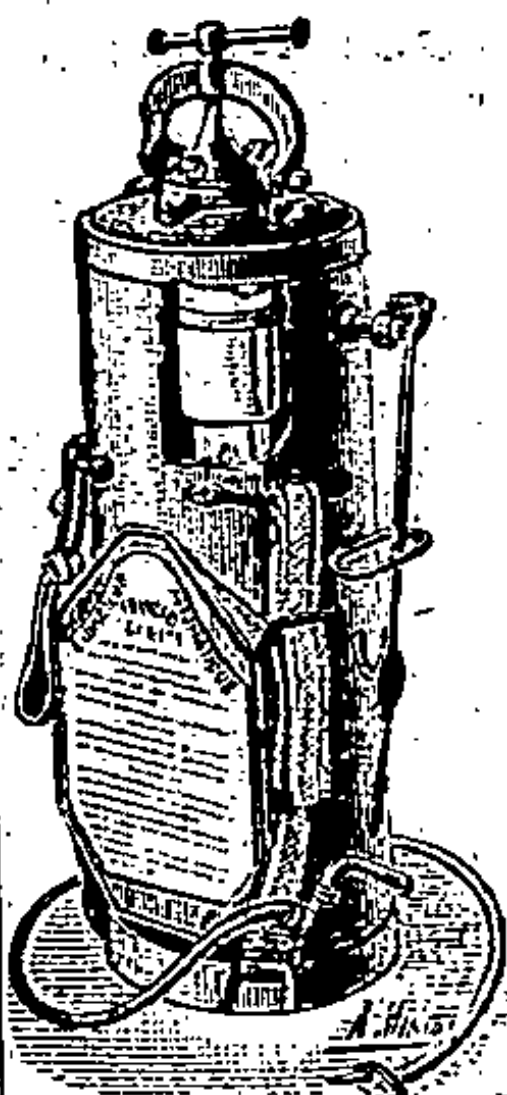
LOCATIONS

Fournitures pour toutes machines

KELLER

110, place Lafayette. — Tél. 436-59

**EXTINCTEUR AUTOMATIQUE
FRANÇAIS**



Le seul étant toujours prêt à fonctionner
quelle que soit la charge de son fonctionnement.
Système Ch. BLON, breveté en France et à
l'étranger, inventeur de l'automatique.

17, Rue des Messageries, PARIS

Extincteur perfectionné débarrasse de tous acces-
soires. — Appareil portatif à main et à dos.

LIQUIDE INOFFENSIF sans acide sulfurique.
Envoi franco de prospectus et dessins.

Adopté par toutes les grandes administrations et
magasins. — Envoi franco de la liste des maisons qui
ont adopté l'appareil.

Charges pour tous systèmes d'extincteurs.

Remise 10 % aux adhérents.

Lits, Fauteuils, Voitures et Appareils méca-
niques pour Malades et Blessés.

DUPONT

10, Rue Hautefeuille
PARIS (VI^e)

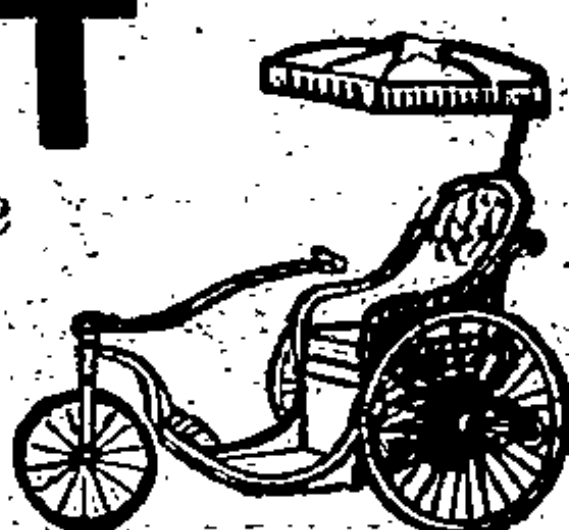
MAISON FONDÉE EN 1847

Aucune Succursale.

TÉLÉPHONE 818-67



FAUTEUIL
avec grandes roues,
mû par 2 manivelles.



VOITURE
de
Proménades.



Transport de malades et
blessés en ambulances automo-
biles, munies d'un nouvel appa-
reil de suspension (breveté) évi-
tant toute secousse.

Paris - Province - Étranger



**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS**

Capital : 200 millions de francs

SIÈGE SOCIAL : Rue Bergère

Succursale : 2, place de l'Opéra, Paris.

Président du Conseil d'Administration : M. ALEXIS ROSTAND, O. *

Vice Président, Directeur : M. E. UELLMANN, O. *

Directeur, Administrateur : M. P. BOYER, *

AGENCES

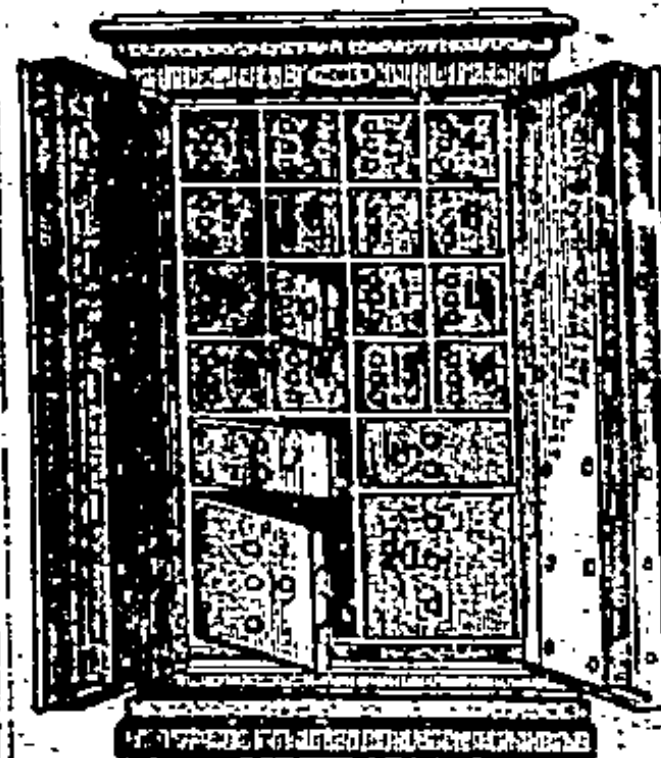
37 Bureaux de quartiers dans Paris

14 Bureaux de Banlieue

150 Agences en Province

11 Agences dans les Colonies et pays
de protectorat

11 Agences à l'étranger



LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le comptoir tient un service
de coffres-forts à la disposition du
public :

14, rue Bergère;

2, place de l'Opéra;

147, boulevard St-Germain;

49, avenue des Champs-Élysées

et dans les principales Agences.

BONS A ÉCHEANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées

De 6 mois à 11 mois : 4 1/2 0/0 De 1 an à 3 ans : 3 0/0

VILLES D'EAUX

STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales Villes d'Eaux;
ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et
les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Bai-
gneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Salons des Accrédités. Succursale, 2 place de l'Opéra

Exposition de Venise
(VII^e Congrès international
d'Hydrologie 1905.)

DIPLOME de MÉRITE

CHAMPS - ELYSÉES

THERMES URBAINS

avec Buvette d'Eaux Minérales naturelles.

International Exhibition
of health food and Hygiene London
Septembre 1906.

GRAND PRIX

PENSIONNAIRES 15, rue Chateaubriand

EXTERNES

Douches froides et chaudes, générales et locales minéralisées et médicamenteuses
Massage sous l'eau. — Sudation, Inhalations
Entérocluse. — Chatel-Guyon, Plombières, Vichy
Traitement de Luxeuil. Hydrothérapie de l'appareil utérin
Electricité statique et Haute fréquence. Rayons X et Ozone
Neurasthénie — Morphinomanie
Convalescences — Régimes

aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**

Téléphone : 570-24. — Visiter ou écrire pour recevoir la notice. — ADMINISTRATION — DIRECTION MÉDICALES

Maison de Santé de Picpus * Pavillon Charcot Annexe)

8 et 10, Rue Picpus — DEUX ÉTABLISSEMENTS. DISTINCTS — 188, Boulevard Diderot

D^r P. POTIER, O. I. , MÉDECIN-DIRECTEUR,

Ancien Interne, Lauréat de la Faculté de Médecine de Paris.

D^r SALIN, Médecin adjoint.

Pavillon

d'Hydrothérapie

D^r SIGNEZ, O. I. , Médecin-consultant

ETABLISSEMENT SPÉCIAL

Pour le traitement des Maladies Mentales
et Nerveuses des deux sexes :

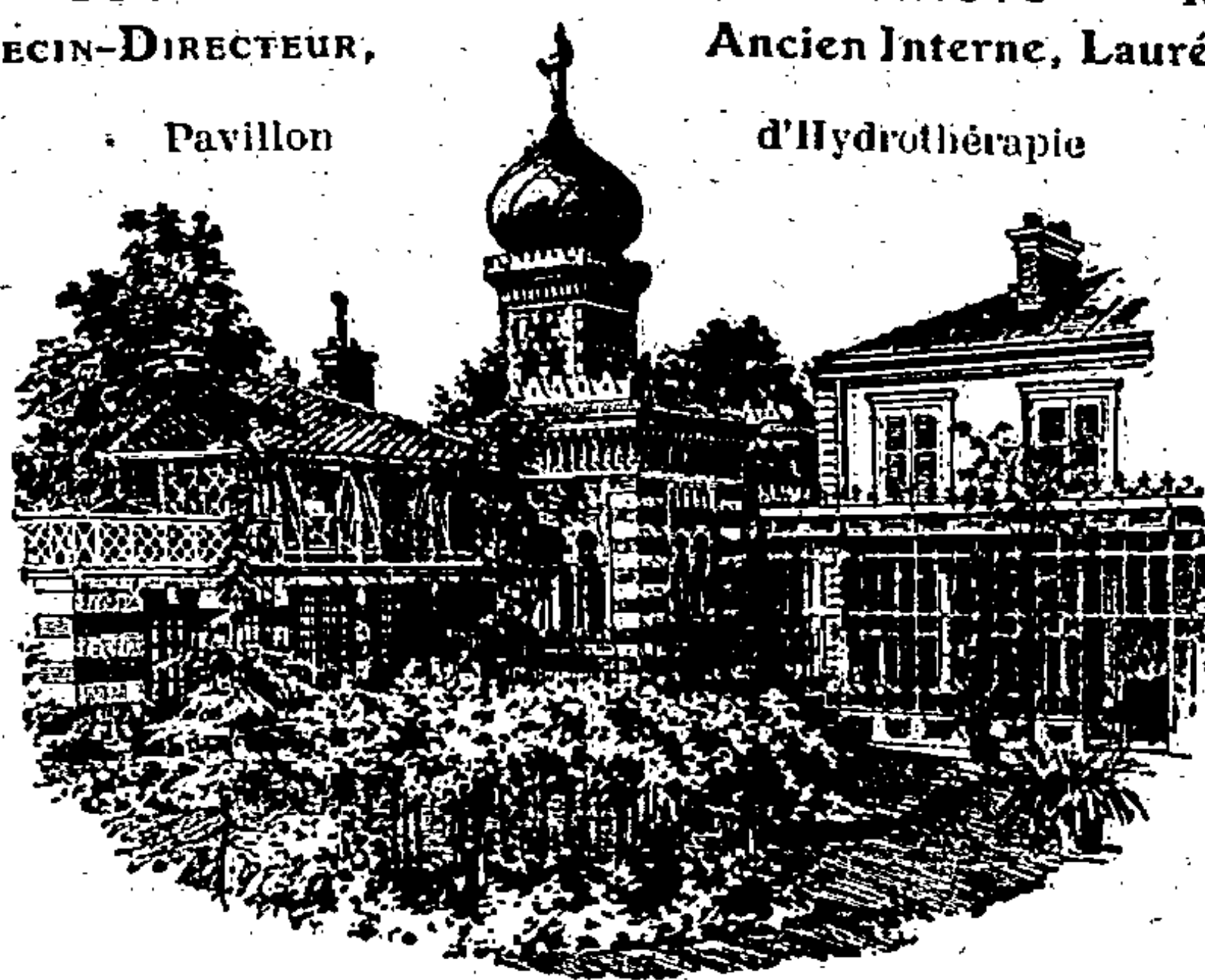
Hystérie, Epilepsie, Neurasthénie
et Affections cérébrales,
Paralysies et délires toxiques

GRAND PARC ET PAVILLON SÉPARÉS

CHAPELLE. — SALONS DE RÉUNION

HYDROTHERAPIE COMPLÈTE

TÉLÉPHONE : 939-83



Grand Etablissement

D'HYDROTHERAPIE MÉDICALE

et Maison de Convalescence

PENSIONNAIRES ET EXTERNES

Piscine, Appareils Berthe,
Appareil Bain, Douche, Massage,
Maladies nerveuses

et de la Nutrition, Morphinomanie.

TÉLÉPHONE : 939-83

Station du Métropolitain près l'établissement : PLACE DE LA NATION

Léon Raynaud * O. I.

Sculpteur-Décorateur

Téléphone 712-10

10, rue La Quintinie.

LINOLEUM

Incrusté, Uni, Imprimé

Reproduction parfaite en Linoleum incrusté
des bois naturels et des plus riches tapis.

J. PÉRÈS

94, rue des Marais (près le faubourg St-Martin).

La Maison n'a pas de Succursale.

Téléphone 443-14.

Téléphone 443-14.

TRANSPORTS MARITIMES

TOUSSAINT & SPITZER

1, rue Favart, PARIS

SERVICES RAPIDES et RÉGULIERS à frêts réduits pour l'Angleterre, l'Allemagne, la RUSSIE, la Méditerranée, le Mexique, les Antilles, l'Amérique du Sud, l'Extrême-Orient et l'Australie. — Téléphone 250.98.

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^e)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Tél. 112.41.

AVIS IMPORTANT

Par suite de l'inondation, le téléphone de l'Association des Abonnés est interrompu, bien que les opératrices — comme pour tous les abonnés sinistrés — aient la consigne de répondre à toute demande de communication par la célèbre formule sacramentelle : **NE RÉPOND PAS !**

Nous prions donc les adhérents qui auraient des renseignements à nous demander ou à nous adresser, de vouloir bien nous les envoyer par écrit, 47, rue des Mathurins, jusqu'au jour — espérons-le prochain — de la reprise du service.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Grétonier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

P. Munier, 38, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

Edmond Jean, industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.

De Douville Maillefeu, 428, boulevard Courcelles. Tél. 547-51.

Lahure, éditeur, 9, rue de Fleury. Tél. 704-44.

J. Perrigot, ingénieur, 78, rue d'Anjou. Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 523-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boileau. Tél. 143-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin, Tél. 254-61.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

Huissier : M. Perrin, 5, faubourg Saint-Honoré. Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

SIROP PECTORAL "ÉDULCOR"

Sans sucre et préparé tout spécialement pour les **DIABÉTIQUES**

Très efficace contre les
RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE
CATARRHE, TOUX NERVEUSES, GRIPPE, etc.

Il s'emploie à la dose de 4 à 5 cuillerées à bouche dans les 24 heures, pur ou dans une tasse de tisane pectorale.
Ce sirop doit toujours être pris loin des repas.

Prix du Flacon. 2 fr. 50

Pharmacie de la **CROIX DE GENÈVE**
142, Boulevard Saint-Germain. 142, PARIS

ASSUREZ-VOUS

contre le

VOL

au

LLOYD NEERLANDAIS

11, Rue Laffitte, PARIS

Inspecteur sur demande

Téléphone 248.24.

GOUTEZ-DONC LES CAFÉS GRILLÉS

« **CAFÉS D'HAÏTI** »

MARQUES DÉPOSÉES

PETIT-GOAVE A 2^{FR.} 20 || COURONNE A 2^{FR.} 40

LES 500 GRAMMES, POIDS NET GARANTI,
LIVRÉS EN SACS TOILE PLOMBÉS (A.P.)

L'ENTREPÔT: 12, Rue Alexandre-Parodi, PARIS

TEL. 415-12

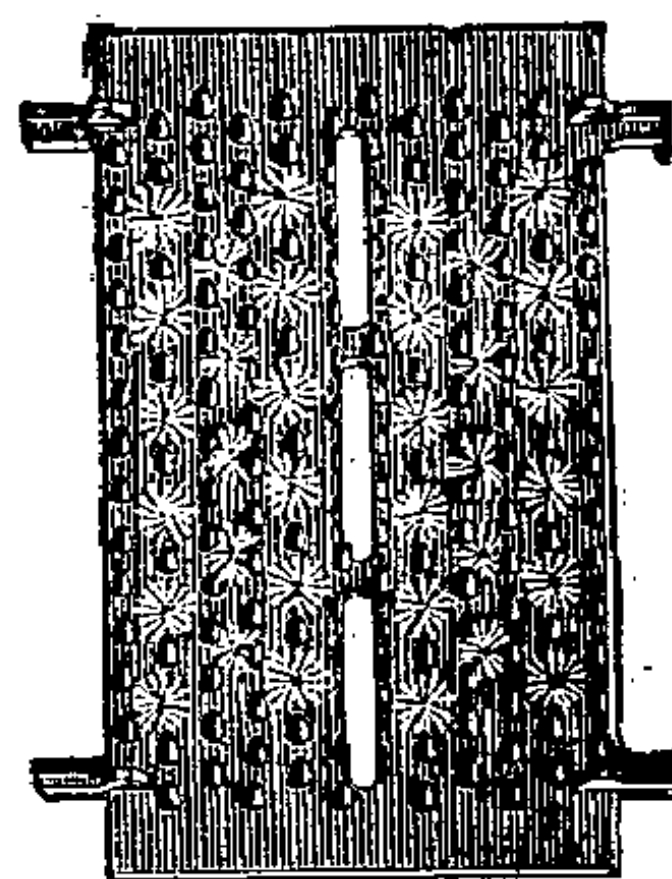
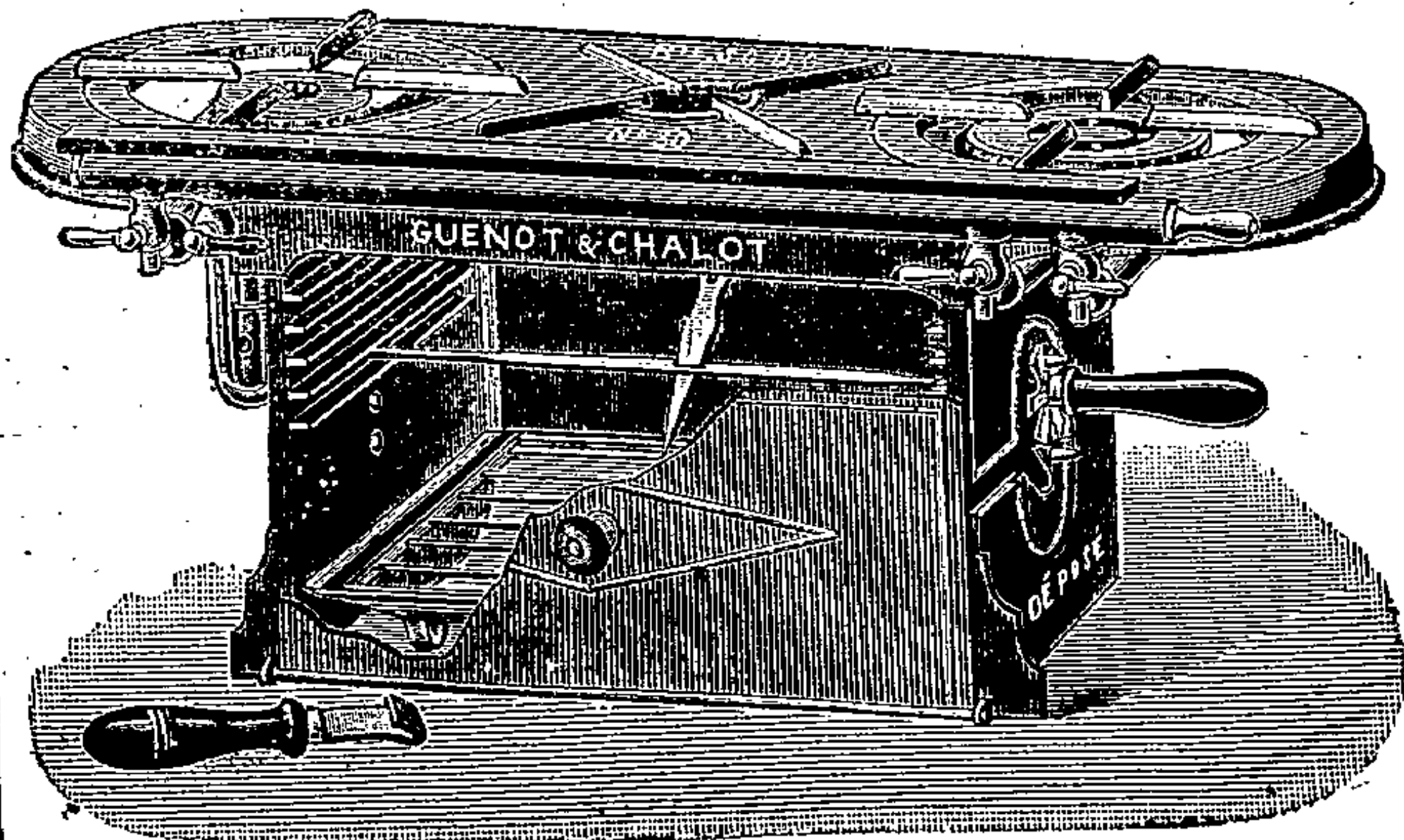
livre à domicile dans Paris

TEL. 415-12

Réchauds à Gaz " **PLAFOND AMIANTE** "

L'INDISPENSABLE

N° 30



Vue du Plafond
d'Amiante.

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
et
sans odeur.*

E. CHALOT,

38, Boulevard Magenta, 38

TÉLÉPHONE 423.49

PARIS

SOMMAIRE

	Pages.
La réforme du règlement	3
L'inondation et les abonnés au téléphone.	3
Les devoirs des monteurs	5
Le nouveau régime des messages téléphonés et des appels téléphoniques.	6
Les dessous d'un bureau doré.	7
Procès contre l'Administration	8
Echos de partout	8
Nouvelles installations téléphoniques de Paris, par M. H.-E.-A. André (suite).	9
A travers la presse	13
Les causes et la durée de l'interruption téléphonique.	14
Tribune des abonnés	16

LA RÉFORME DU RÉGLEMENT

La Commission va se réunir. — Notre projet. — Les abonnés non sinistrés en cas de catastrophe. — Un appel à nos amis.

Nous pouvons assurer à nos adhérents que, cette fois, la réforme du règlement est sérieusement en chantier.

La commission appelée à délibérer sur notre projet va être incessamment réunie : comme nous l'avons dit, l'Association des Abonnés y sera représentée, ainsi que la Chambre de Commerce.

La légitimité et la modération de nos revendications nous permettent d'espérer que nous obtiendrons satisfaction, tout au moins sur un grand nombre de points.

En renvoyant à notre bulletin de décembre, dans lequel nous avons publié notre projet *in extenso*, rappelons que nous demandons notamment la suppression de la provision, la réduction du délai de quinze jours (en cas d'interruption) donnant lieu à dégrèvement, l'organisation de la responsabilité de l'Etat, l'abrogation de la disposition qui permet de suspendre d'office les communi-

cations par voie coercitive, la prise en charge par l'administration des frais nécessités par la transformation des postes d'abonnés, l'inscription gratuite à l'Annuaire des abonnés supplémentaires, etc

Les récentes interruptions causées par les inondations nous montrent en outre combien nous avons eu raison, dans notre projet, de prévoir le cas de sinistre, et de réclamer dans ce cas un dégrèvement, même pour les abonnés non sinistrés, lésés par le fait qu'ils ne peuvent plus communiquer avec une grande partie du réseau.

Mais pour que nos revendications aboutissent, il est essentiel que nous ayons le nombre. Nous invitons donc nos amis à faire autour d'eux une active propagande pour recruter, dans leur intérêt même, des adhérents à l'Association des Abonnés.

L'INONDATION

et les Abonnés au Téléphone.

Le rôle de l'Association des abonnés. — La reprise du service. — Pour les dégrèvements. — L'ordre des raccordements. — Une lettre à M. Millerand.

Dès que l'inondation a arrêté sa marche ascendante, nous nous sommes préoccupés de savoir quelle était l'étendue du dégât et quel sort serait fait aux abonnés. L'administration estime que le désastre est considérable. D'après les données très imparfaites encore que nous possédons, on peut estimer que, pour rétablir les communications téléphoniques, il faudra au moins autant de temps qu'après l'incendie de Gutenberg, c'est-à-dire au minimum deux ou trois mois d'interruption totale pour certains abonnés.

En effet, l'administration des téléphones ne peut commencer la plupart des travaux que lorsque les égouts ont été remis en état, au moins

sommairement. Les affaissements, les ruptures d'égouts ont provoqué en maints endroits l'écrasement des câbles, qui ont été envahis par l'eau. Les parties immergées sont totalement inutilisables et ces portions de câbles, souvent fort longues, doivent être changées totalement. Travail fort long et très coûteux, si l'on songe que le kilomètre de gros câbles (à 224 paires de fils) revient à dix mille francs. Il faudra peut-être une dizaine de millions environ.

Il y a eu près de quinze mille abonnés sinistrés, répartis entre tous les bureaux de Paris, sauf celui de la Villette qui était indemne. Plus de huit mille appartenaient à Gutenberg et avaient été privés de téléphone, il y a quinze mois, par l'incendie.

Evidemment, cette fois, il faut s'incliner devant la force majeure, et l'administration des téléphones ne peut être rendue responsable de la rupture des égouts. Est-ce à dire que les câbles étaient placés pour le mieux ? Nullement. Ils sont installés trop bas, juste sur le coin des trottoirs de l'égout. Aussi sont-ils immergés à la première hausse des eaux et, quoiqu'ils soient entourés de plomb, il se produit toujours des fissures par où l'eau pénètre. Aussi, la plupart de ces câbles étaient-ils très mauvais. Espérons qu'on profitera de la réfection pour les placer plus haut, près de la voûte.

Au point de vue des dégrèvements, il n'y a aucun doute pour les abonnés sinistrés dont l'interruption, malheureusement, sera bien supérieure à quinze jours. Le prix de leur abonnement sera diminué en proportion de la durée d'interruption. L'administration poursuit le travail en relevant pour chaque abonné la date à laquelle ses communications ont été suspendues.

Mais nous voudrions davantage. Nous voudrions qu'on dégrève aussi les abonnés non sinistrés de la capitale, qui éprouvent un préjudice considérable du fait qu'ils ne peuvent plus téléphoner à un tiers des abonnés parisiens, parmi lesquels presque toutes les grandes maisons de commerce. Ce dégrèvement, qui n'est pas octroyé par les décrets et arrêtés en vigueur, nous demandons qu'il soit de rigueur dans des cas comme celui-ci, dans le projet de règlement actuellement soumis au ministre des travaux publics. Nous espérons

que M. Millerand, en attendant d'avoir statué sur la réforme, voudra bien l'octroyer en raison du préjudice général éprouvé en ce moment par le monde des affaires ; depuis l'inondation on ne téléphone presque plus.

Reste à savoir comment les raccordements seront opérés. Nous demandons que les raccordements soient faits par quartiers et par câbles, au fur et à mesure des facilités d'accès afin de hâter le plus possible les travaux, et sans privilège particulier. Après l'incendie de Gutenberg, on a relié d'abord les abonnés « recommandés » ou ceux qui criaient le plus fort. C'est inadmissible. Nous aimons à croire que, cette fois, il n'en sera pas ainsi.

*
**

A la suite de l'inondation, M. de Montebello a adressé la lettre suivante à M. Millerand, ministre des travaux publics :

Monsieur le Ministre,

A la suite de l'inondation qui a privé de leur téléphone environ quinze mille abonnés parisiens pour une période vraisemblablement assez longue, notre association vient appeler votre bienveillante attention sur le sort des abonnés parisiens, éprouvés pour la seconde fois, depuis dix-huit mois, par un sinistre.

Pour les abonnés dont la communication est interrompue, le dégrèvement proportionnel à la durée de l'interruption est prévu par les règlements en vigueur. Mais la situation des autres n'est pas moins digne d'intérêt. Nous vous rappelons que, dans le projet de réforme du règlement, que nous avons eu l'honneur de vous soumettre, nous demandons qu'en cas de sinistre, atteignant au moins le cinquième des abonnés du réseau, les autres abonnés puissent obtenir, eux aussi, un certain dégrèvement, du fait qu'ils ne peuvent plus communiquer avec une grande partie du réseau. Dans le cas actuel, un tiers des abonnés sont interrompus, parmi lesquels presque toutes les grandes maisons de commerce. En attendant d'avoir statué sur nos desiderata, nous vous demandons donc de bien vouloir octroyer, en cette circonstance, un dégrèvement à ces abonnés en raison du préjudice général éprouvé en ce moment par le monde des affaires.

Nous demandons, en outre, pour hâter le

plus possible la reprise des communications que les raccordements soient faits par quartiers et par câbles, au fur et à mesure des facilités d'accès et de réparation, sans aucun privilège particulier.

En espérant que vous voudrez bien réserver à la présente lettre votre bon accueil, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Président de l'Association
des abonnés au Téléphone,*

MARQUIS DE MONTEBELLO.

LES DEVOIRS DES MONTEURS

Une utile circulaire. — La fin d'un trafic peu scrupuleux. — Justification d'identité.

Nous avons eu l'occasion de mettre nos adhérents en garde contre les procédés peu délicats de certains ouvriers monteurs — une petite minorité, hâtons-nous de le dire — qui conseillaient aux abonnés le choix de tels ou tels appareils : conseils qui n'étaient pas désintéressés, car ces peu scrupuleux monteurs touchaient une commission et servaient de courtiers entre quelques constructeurs et les abonnés.

M. Millerand a mis fin à ce petit trafic par la circulaire suivante, dont nous ne saurions trop approuver les termes, et qui stipule; en outre, pour les ouvriers de l'administration, la *justification de leur identité* (sur la demande de l'abonné) réclamée depuis si longtemps :

« L'administration a été saisie, dans ces derniers temps, de nombreuses réclamations au sujet de l'immixtion d'ouvriers monteurs dans la vente des appareils téléphoniques, ou dans l'exécution de travaux intéressant des installations privées.

« Elle a été amenée, en outre, à constater que les ouvriers monteurs ne se faisaient pas toujours une idée exacte de leurs obligations.

« Je vous prie, en conséquence, d'appeler d'une façon toute spéciale leur attention sur les considérations qui suivent :

« *Interdictions.* — Sous peine de l'application de mesures disciplinaires sévères, il est formellement interdit aux monteurs :

« De procéder, sans ordre de leur chef de service, au domicile des abonnés, à des déplacements ou adjonctions d'organes, ou à toute autre opération subordonnée à la signature d'un engagement ou d'un nouveau contrat ;

« De donner des conseils aux abonnés sur le choix des appareils de diverses marques ;

« De servir d'intermédiaires auprès des constructeurs pour l'achat de ces appareils ;

« De formuler, en présence des abonnés ou de tiers, des appréciations sur le principe ou la valeur respective des divers appareils admis sur les réseaux de l'Etat ;

« D'effectuer des installations privées, même en dehors des vacations normales ;

« Enfin, de provoquer un pourboire ou une allocation quelconque à l'occasion de leurs travaux.

« *Exécution des travaux.* — Chaque monteur doit, en service, être porteur d'un carnet des croquis représentant les divers types d'installations. Les dispositions de ces croquis, qui répondent à tous les besoins de la pratique usuelle, doivent être strictement reproduites dans les postes.

« Les installations spéciales non prévues à ce carnet ne peuvent être réalisées que suivant les indications du chef de service.

» Les monteurs sont tenus de prendre toutes les précautions utiles pour éviter les dégâts ou les détériorations au domicile des abonnés. A cet égard, il leur est expressément recommandé, notamment :

« De placer les piles dans un endroit tel que, si une perte de liquide venait à se produire, aucun meuble, tapis, etc., ne puisse être détérioré ;

« De s'abstenir de déplacer eux-mêmes les objets fragiles ou de prix, lorsqu'ils en reconnaissent la nécessité. Ils doivent exiger que ce déplacement soit effectué par l'abonné ou par son personnel.

« *Justification d'identité.* — Lorsque la demande en est faite, soit par les abonnés, soit par les receveurs ou gérants de bureaux téléphoniques, les monteurs sont tenus de justifier de leur identité, par la production d'une carte revêtue du visa de leur chef de service. »



LE NOUVEAU RÉGIME

des messages téléphonés et des appels téléphoniques.

Voici le nouveau régime des messages téléphonés et des appels téléphoniques, tel qu'il résulte d'un récent arrêté. Il modifie les dispositions antérieures sur un certain nombre de points.

*
* *

I. — Messages.

Les messages téléphonés peuvent être adressés à domicile, télégraphe restant ou poste restante.

Lorsque le domicile du destinataire est situé en dehors du périmètre de la distribution télégraphique gratuite du bureau d'arrivée, la remise du message peut être effectuée par poste ou par exprès. Dans ce dernier cas, l'expéditeur doit acquitter, en dehors de la taxe de transmission du message, la taxe télégraphique de distribution par exprès.

Le message est transmis par l'expéditeur en français et en langage clair, soit à partir d'un poste public, soit à partir d'un poste d'abonnement dont le titulaire a versé une provision.

Les messages téléphonés sont, suivant le cas, remis aux destinataires dans les mêmes conditions que les télégrammes ordinaires ou que les télégrammes comportant la distribution par poste ou par exprès.

En cas de non remise d'un message téléphonique, le poste d'origine en est avisé, par téléphone, aussitôt que les nécessités du service le permettent.

Lorsque le message a été transmis à partir d'un poste public ou si la ligne du poste d'abonnement d'origine est interrompue, l'avis de la non remise est communiqué à l'expéditeur par voie postale.

La taxe des communications téléphoniques pour messages peut être remboursée sur la demande des intéressés, lorsqu'elle a été perçue par erreur ou indûment; lorsqu'elle correspond à des unités de communication qui n'ont pu être utilisées du fait du service; lorsqu'elle s'applique à des messages qui ont

été arrêtés comme étant contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs; lorsqu'elle se réfère à des messages ne comportant pas d'indication spéciale de distribution, qui, du fait de service, ne sont pas remis aux destinataires dans un délai de deux heures, ou, s'ils sont adressés télégraphe restant ou poste restante, tenus à leur disposition au bureau d'arrivée dans le même délai; lorsqu'elle se réfère à des messages à distribuer par poste ou par exprès qui, du fait du service, ne sont pas remis dans un délai de deux heures au service postal, ou au porteur chargé de la remise par exprès.

Les appels téléphoniques peuvent être adressés à domicile, télégramme restant ou poste restante.

Lorsque le domicile du destinataire est situé en dehors du périmètre de la distribution télégraphique gratuite du bureau d'arrivée, la remise de l'appel téléphonique peut être effectuée par poste ou par exprès. Dans ce dernier cas, l'expéditeur doit acquitter, en dehors de la taxe de transmission de l'appel téléphonique, la taxe télégraphique de distribution par exprès.

Les appels téléphoniques peuvent être présentés à tout poste public ou être téléphonés de tout poste d'abonnement dont le titulaire a versé une provision.

*
* *

II. — Appels.

Les conditions de transmission des appels téléphoniques sont déterminées par un règlement administratif.

L'appel téléphonique est notifié au destinataire :

1^o Par la voie téléphonique, si le destinataire est abonné au réseau qui reçoit l'appel ;

2^o Sous forme d'un avis distribué dans les mêmes conditions qu'un télégramme ordinaire ou qu'un télégramme comportant la distribution par poste ou par exprès, si le destinataire n'est pas abonné au réseau qui reçoit l'appel ou si la ligne d'abonnement qui doit être utilisée est interrompue.

En cas de non remise d'un appel téléphonique, le poste expéditeur en est avisé aussitôt que les nécessités du service le permettent. L'avis de la non remise au destinataire est communiqué, selon le cas, téléphoniquement

à domicile si l'appel émane d'un poste abonné, ou directement à l'expéditeur lorsque ce dernier se présente au poste public d'origine de l'appel pour obtenir la communication.

La taxe des appels téléphoniques peut être remboursée, sur la demande des intéressés, lorsque, du fait du service, les appels ne sont pas remis, suivant le cas, au domicile des destinataires, au service postal ou au porteur chargé de la remise par exprès, dans un délai de douze heures, ou, s'ils sont adressés télégraphe restant ou poste restante, tenus à la disposition des destinataires au bureau d'arrivée dans ce même délai. La durée de la fermeture des bureaux appelés à établir ou à recevoir les communications n'entre pas dans le calcul de ce délai.

La taxe des appels téléphoniques peut encore être remboursée lorsque le texte remis au destinataire n'est pas conforme au texte déposé par l'expéditeur à un poste public ou reçu d'un poste d'abonnement, mais seulement dans le cas où l'erreur commise aurait été de nature à rendre sans effet la transmission de l'appel.

Le remboursement de la taxe d'un appel téléphonique peut également être autorisé lorsque la communication provoquée par cet appel n'a pas eu lieu, mais seulement s'il est établi que cette communication n'a pu être donnée par suite de force majeure ou par suite de faute de service.

Les dessous

d'un bureau doré

Le bureau de poste des grands boulevards. — La grande pensée de M. Simyan appréciée par M. Charles Dumont.

M. Simyan nous a décidément laissé un héritage très lourd... On se souvient des éloges dithyrambiques qu'il se fit décerner naguère par les journaux amis, lors de l'ouverture du bureau de poste de la Maison Dorée... Il faut déchanter, nous assure M. Charles Dumont, qui, dans son rapport, a consacré un chapitre aux tristes dessous de cette cave dorée :

LE BUREAU DES GRANDS BOULEVARDS

On a appelé ce bureau le « bureau modèle ».

Singulier modèle qu'il ne faudra jamais plus imiter. Le bureau de la rue de Grammont destiné à la même clientèle que le bureau du boulevard des Italiens, était loué 6.000 fr. Celui de la Maison Dorée est loué 73.000 fr. !

Le bureau de la rue de Grammont était trop petit. Il fallait consentir un supplément de loyer. N'a-t-on pas subi des exigences excessives ? Entre 6.000 et 73.000 fr., il y a place pour un certain nombre de prix intermédiaires. Dans l'installation des divers services on a sacrifié à un luxe, d'un goût d'ailleurs très douteux, les commodités du public et du personnel.

Ce bureau pigeonier est réparti entre trois étages.

Une première salle d'attente et des guichets au rez-de-chaussée.

Le service téléphonique au deuxième sous-sol.

Au premier étage, une deuxième salle d'attente avec d'autres guichets, le service télégraphique et les services de départ.

Les guichets sont étroits, les agents ne peuvent s'y loger. Le receveur a un cabinet sans air et sans jour.

Au sous-sol, dont l'accès a lieu par un escalier tortueux, on trouve une salle circulaire autour de laquelle sont disposées les cabines téléphoniques « acajou rehaussé de gravures d'or et d'émaux » disait, lors de l'ouverture de ce bureau, le communiqué administratif.

L'air et la lumière font défaut dans cette cave dorée.

On y éprouve une vive sensation de froid et d'humidité quand on y pénètre. Le personnel ne peut et ne veut y rester.

Les appareils téléphoniques sont altérés par l'humidité.

Lorsque votre rapporteur, *incognito*, a voulu se rendre compte de la manière dont on y pouvait téléphoner, il lui a été impossible d'entendre et de se faire entendre.

De véritables sifflements l'assourdisaient. Les employés ont déclaré que ces bruits étaient quotidiens, se faisaient entendre tantôt sur un appareil, tantôt sur un autre. Au premier étage, véritable entresol bas et mal éclairé, on a disposé une salle d'attente et quelques guichets. Le public, s'il a plusieurs opérations à faire, doit aller et venir entre trois étages.

La boîte aux lettres ne peut être levée à l'intérieur du bureau. Les sous-agents chargés de faire les levées vont dans la salle d'attente, qu'ils encombre de leurs corbeilles, puis, les paniers sous le bras, traversent la salle du public pour transporter au premier étage les correspondances recueillies.

Les chargements et les valeurs suivent le même chemin, de telle sorte que si une bousculade se produit — et rien n'empêche qu'elle ne puisse être volontaire, — correspondances et valeurs sont exposées à rouler sous les pieds du public.

On avait annoncé le jour de l'inauguration que : « Grâce à un système ingénieux, les lettres et

autres objets de correspondance, jetés dans les boîtes » aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du bureau, seraient déversés d'une façon continue sur les tables de timbrage, situées à l'entresol de sorte que les facteurs n'auraient pas, comme dans les autres bureaux, à se déplacer pour aller lever les boîtes. D'autre part, un ascenseur reliant le rez-de-chaussée à l'entresol permettrait au service de livrer directement aux courriers les correspondances triées et mises en sac.

Cet « automatique permanent » qui devait monter les lettres est établi de telle manière que le roulement des poulies et le grincement des chaînes font un bruit assourdissant. Ce serait insupportable pour le public et pour le personnel si l'appareil fonctionnait. Il a fonctionné un jour, — le jour de l'inauguration. — Depuis il est inutilisable, heureusement.

Quant au descenseur, on ne peut s'en servir ; car, pour en permettre l'usage, plusieurs employés devraient quitter leurs guichets.

Tel est, exactement décrit, le bureau modèle dont l'installation a coûté 250.000 francs et dont le loyer continuera pendant 30 ans à exiger 73.000 francs des contribuables.

Le bureau numéro 8 n'est donc qu'un modèle de mauvaise installation et de gaspillage.

PROCÈS CONTRE L'ADMINISTRATION

L'adresse des télégrammes. — Le cas d'un négociant de Bordeaux.

Un des plus honorables négociants de Bordeaux, M. Masclet, vient d'intenter à l'Administration des P. T. T., un procès d'intérêt général. Ce procès a pour but de faire préciser par le Conseil d'Etat, quelles obligations peut imposer l'Administration, spécialement aux commerçants, pour l'adresse des télégrammes.

M. Masclet soutient — avec raison, selon nous — que, lorsqu'un négociant n'a pas d'homonyme, qu'il est abonné au téléphone, et que l'Administration lui transmet des dépêches par cette voie, on ne peut lui imposer une taxe spéciale pour déposer une adresse de convention, surtout lorsque, depuis 37 ans, son nom suffit pour recevoir les télégrammes.

Dans l'arrêté relatif à la question, le Conseil d'Etat n'a pas précisé quelles sont les indications que l'on peut imposer pour les adresses télégraphiques. Il semble bien que ce soit une prétention arbitraire de la part de l'Adminis-

tration, de vouloir imposer telle ou telle obligation pour obtenir le paiement d'une taxe spéciale d'abonnement qui n'est pas due.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cet intéressant procès.

M. Masclet a déjà fait condamner l'Administration, par un jugement fortement motivé, pour un procès-verbal dressé indûment à une pauvre femme, vis-à-vis de laquelle on avait employé toutes sortes de moyens d'intimidation.

Échos de Partout

L'autonomie budgétaire des P. T. T. en Allemagne.

Nous ne savons pas, en France, ce que les divers services postaux, télégraphiques ou téléphoniques rapportent à l'Etat. Depuis longtemps nous réclamons en vain l'autonomie budgétaire de ces services. Un pas important va être fait dans cette voie... en Allemagne.

Le projet de budget allemand des P. T. T. qui vient d'être publié, contient une innovation des plus intéressantes. Ce projet a été établi sur un plan entièrement nouveau, de façon à permettre de comparer aisément les recettes et les dépenses. On s'est efforcé de se conformer aux règles d'une entreprise commerciale. Cet effort mérite d'être signalé ; il est permis d'espérer que bientôt les P. T. T., en France, comme en Allemagne, cesseront d'être uniquement considérés comme une source de revenus pour l'Etat, et que la plus grande part des bénéfices sera consacrée à l'amélioration des services.

* * *

L'heure transmise par téléphone

A Hambourg, on vient d'installer un ingénieux système pour transmettre l'heure par téléphone.

Un signal téléphonique est donné automatiquement, à chaque minute, jour et nuit, à tous les abonnés du réseau téléphonique qui le désirent.

C'est comme un petit son de sirène distinctement perceptible dans le récepteur. Ce son

commence à se faire entendre exactement après la cinquante-cinquième seconde de chaque minute, et se prolonge jusqu'à la soixantième seconde. Afin de permettre de reconnaître le nombre des minutes déjà écoulées d'une heure à l'autre, un second signal par sonnerie trembleuse retentit de cinq en cinq minutes.

L'abonné est « relié », la connexion est établie : il entend le signal. Patiemment, il compte cinq coups de sirène et, de nouveau le signal de la sonnerie retentit : voilà cinq minutes écoulées exactement. Si, au moment où il a commencé, sa montre, ou sa pendule marquait exactement l'heure, le quart, ou la demie ou les trois quarts, et si le signal est en retard apparent d'un nombre de minutes variant de zéro à cinq, il convient de remettre la montre, ou la pendule, à l'heure : l'abonné de Hambourg sera certain d'avoir réglé montre ou pendule exactement sur la pendule astronomique de l'Observatoire. Celle-ci est, en effet, munie d'une série de contacts qui, durant les cinq dernières secondes de chaque minute, la mettent en connexion avec le circuit téléphonique de tel ou tel bureau : là, se trouve une pendule identique qui distribue l'heure précise, ou, plutôt, le contrôle du comptage de l'heure aux abonnés.

*
* *

Les Téléphones du « Gratte-ciel »

Il y a actuellement à New-York cinq immeubles, cinq « gratte-ciel » naturellement, qui comptent, à eux seuls, plus d'abonnés au téléphone, que certaines capitales de l'Europe.

Ce sont par ordre de grandeur : le « Singer Building », qui contient 400 kilomètres de fils téléphoniques et 1.300 abonnés ; le « City Investing Building », qui a 600 kilomètres de fils et 1.600 abonnés ; le « Broad Exchange Building » avec 650 kilomètres de fils et 1.600 abonnés ; le « Metropolitan Life Building », avec 850 kilomètres de fils et 2.000 abonnés, et, enfin, le « Hudson Terminal Building », qu'on a récemment fini de construire, et où se trouvent 1.000 kilomètres de fils, reliant au bureau central 3 000 abonnés.

NOUVELLES INSTALLATIONS TÉLÉPHONIQUES

De Paris

par M. H.-E.-A. André

(Suite (1))

Comparaison entre New-York et Paris au point de vue du développement téléphonique.

En 1898 nous fîmes un séjour de deux mois aux Etats-Unis pour y étudier les progrès accomplis en téléphonie. A cette époque, les deux métropoles, New-York et Paris, avaient chacune 25.000 abonnés et le même nombre de bureaux. Les systèmes, appareils et organes étaient équivalents, quoique beaucoup en progrès à New-York, surtout les postes d'abonnés. C'est à ce moment que le problème de la Batterie Centrale se posait, puisque ce dernier système, après des essais tout à fait satisfaisants, avait donné la mesure de son efficacité. La *New York Telephone Company* n'hésita pas à s'imposer le très grand sacrifice de la mise au rancart de la totalité de son matériel téléphonique et de le remplacer par du matériel entièrement neuf et disposé pour faire immédiatement face à un développement de 80.000 abonnés, ce qui, à cette époque, était considéré comme fantastique. Ce procédé énergique, justifié du reste par des données rigoureuses, réussit à merveille, puisqu'au 1^{er} janvier 1909 cette compagnie put donner à son réseau un développement de 350.000 postes téléphoniques, alors qu'à Paris, où rien ne fut tenté avant 1906 en faveur de la Batterie Centrale, on parvint à peine pendant le même laps de temps au total de 65.000 postes.

Il nous semble que cette comparaison suffit à elle seule à justifier l'excellence de la *Batterie Centrale intégrale*.

(1) Voir les bulletins précédents. Cette conférence, faite à la société internationale des électriciens, est reproduite avec l'autorisation de la société, qui l'a publiée dans son bulletin de juin 1909.

* *

La téléphoniste française.

Lorsque la téléphoniste est installée devant le multiple, elle est munie d'un récepteur serre-tête et d'un transmetteur plastron. Ces deux appareils forment son poste téléphonique et sont disposés pour lui laisser l'entière liberté des deux mains pour le maniement des fiches et des clés de son groupe, quelle que soit la position occupée par son buste.

La téléphoniste française est douée d'excellentes qualités professionnelles ; elle n'a rien à craindre des comparaisons avec les autres pays, où le service téléphonique ne donne plus de satisfaction que grâce à des conditions indépendantes de la téléphoniste elle-même, telles, par exemple, l'entraînement technique qu'elle reçoit dans une école d'opératrices modèles, la perfection du matériel et de son exploitation.

On peut, de plus, dire à l'avantage des téléphonistes françaises qu'elles ont l'esprit prompt, du courage, et surtout énormément de souplesse et de bonne volonté, c'est-à-dire un ensemble de qualités telles qu'il n'y a aucune raison pour ne pas être assuré dès maintenant que le service deviendra égal, si ce n'est meilleur, à celui des autres pays, dès que la réorganisation du réseau sera une chose accomplie grâce à l'adoption du système de la batterie centrale intégrale et de ses méthodes d'exploitation et d'organisation.

* *

OPINION DE M. JOHN HESKETH

Il est intéressant de connaître l'opinion qu'un éminent ingénieur australien, M. John Hesketh, a émise dans une interview qu'il eut avec le représentant de l'*Electrical Engineer* lors de son dernier voyage en Europe.

Voici comment s'exprimait M. John Hesketh :

« L'Amérique tient, sans aucun doute, la tête à la fois dans le développement général des affaires téléphoniques, c'est-à-dire dans l'emploi de ce service pour le public, et dans le développement technique de cette industrie.

« La grande avance que l'Amérique a sur le reste du monde en matière téléphonique

« est nettement visible, et en Europe on fait le meilleur ouvrage quand on suit l'expérience américaine.

« Il semble résulter de l'historique général du téléphone en Amérique que les Américains, en général, ont plus volontiers recours au service téléphonique que les Européens. Ils sont plus prompts à se servir des nouveaux moyens de communication, et chaque perfectionnement dans le service et chaque accroissement des facilités sont aussitôt employés avantageusement. »

M. Hesketh ajoute encore cette réflexion bien typique sur l'esprit pratique des Américains :

« Comme exemple de l'extension à laquelle le téléphone est arrivé en Amérique, je vous dirai que je n'ai jamais couché dans un hôtel, pendant le cours de mon voyage, où il n'y eût dans ma chambre un téléphone dont je pouvais me servir, non seulement dans le service de la ville, mais aussi bien dans les services suburbains et interurbains. C'est un énorme avantage pour le voyageur de pouvoir parler à n'importe quel point du pays, de sa propre chambre d'hôtel. En Europe, en général, les hôteliers ne semblent pas penser que cela vaille la peine de fournir à leurs hôtes de telles facilités. »

Comme il sera décrit plus loin, ces facilités ne peuvent être obtenues que par le développement des bureaux privés annexes. Tout le secret de la popularité et de l'extension du téléphone, en Amérique, réside dans les facilités procurées par le développement des bureaux privés annexes à batterie centrale et par l'application des tarifs à conversations taxées et à paiement préalable.

Aux Etats-Unis, les 10 villes qui, au 1^{er} janvier 1909, avaient le pourcentage le plus élevé du nombre des postes réservés aux bureaux privés annexes par rapport au nombre total des postes dans chacune de ces villes sont :

	Pour 100.
New-York (N.-Y.).	37
Washington (D. D.)	35
Altoona (P. a.)	29
Philadelphie (P. a.)	28
Saint-Louis (M. o.)	26
Minneapolis (Minn.)	24
Wilkesbarre (Pa.)	23
Pittsburg (Pa.)	22
Schenectady (N.-Y.)	22
Saint-Paul (Minn.)	22

M. Hesketh ne voit aucune raison pour que le développement de 20 postes téléphoniques pour 100 habitants ne puisse être atteint, comme l'ont prédit les ingénieurs américains. Certaines villes sont même déjà très près de cette densité téléphonique. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, les 10 villes ayant les plus fortes densités téléphoniques, au 1^{er} janvier 1909, sont les suivantes :

	Pour 100.
Spokane (Wash.)	15,3
Dallas (Texas.)	15,0
Denver (Colo.)	14,1
Los Angeles (Cal.)	13,4
Portland (Ore.)	13,3
Omaha (Neb.)	13,3
Springfield (Mass.)	12,1
San Francisco (Cal.)	12,1
Chattanooga (Tenn.)	11,9
Seattle (Wash.)	11,5

En Europe, la ville de Stockholm possède 337.000 habitants et 52.177 postes, soit une densité téléphonique de 15,5 pour 100.

Les seules conditions à remplir pour arriver à ce développement sont, d'après M. Hesketh, les suivantes :

- 1° Un service efficace ;
- 2° Un tarif gradué ;
- 3° Une connaissance complète de la part du public de la valeur du service téléphonique.

En ce qui concerne l'efficacité du système, M. Hesketh s'exprime comme suit :

« Le résultat le plus intéressant de mes recherches est ce fait que le système à *batterie centrale* est maintenant reconnu par les ingénieurs téléphonistes du monde entier comme le meilleur principe des commutateurs. Pratiquement, en Amérique, tout le service téléphonique est fait par la batterie centrale, et, en Europe, il est en train de s'introduire ; et partout où il n'est pas introduit, la raison en est seulement due à une question locale ou de propriété et non parce que les ingénieurs responsables ne croient pas dans le principe de la batterie centrale. »

M. Hesketh estime de plus qu'il est *indispensable* de développer l'instruction téléphonique du public. C'est uniquement dans ce but que nous offrons la présente étude, trop heureux si nos efforts peuvent aboutir à ce résultat..

A titre de modèle de taxations téléphoniques équitables, nous donnons ci-après les

tarifs actuellement à l'étude en Australie, la résidence de M. John Hesketh.

Chacune des classes de services ci-après désignées seront tarifées comme suit :

Dans des réseaux ayant de 1 à 10.000 habitants, il sera perçu dans un rayon de 8 km. autour du bureau central principal, 75 fr. (£ 3) par année pour un service exclusif ; 63 fr. (£ 2/10) par année pour chacun des deux abonnés greffés sur une même ligne ; 50 fr. soit (£ 2) par année pour chacun des trois, ou d'un nombre plus considérable d'abonnés greffés sur une même ligne.

Dans des réseaux ayant une population de 10.001 à 100.000 habitants, il sera perçu, dans un rayon de 16.093 m. soit (10 miles) autour du bureau central principal 88 fr. soit (£ 3/10) pour un service exclusif ; 69 fr. soit (£ 2/15) pour un service partagé à deux abonnés ; 57 fr. soit (£ 2/5) pour un service partagé à trois ou à un nombre plus grand d'abonnés.

Dans des réseaux ayant une population de plus de 100.000 habitants il sera perçu, dans un rayon de 16 km. (10 miles) autour du bureau central principal, 100 fr. soit (£ 4) par année pour un service exclusif ; 75 fr. soit (£ 3) par année pour un service partagé à deux abonnés ; 63 fr. soit (£ 2/10) par année pour un service partagé à trois ou à un plus grand nombre d'abonnés.

La taxe de 0 fr. 05 (half penny) par unité de conversation sera faite pour chaque communication ayant abouti et comprise dans les 2.000 premiers appels faits dans un délai de 6 mois ; la taxe pour chaque unité de communication au-dessus de ce nombre sera de 0 fr. 035 (one third penny).

Dans tous les cas où des câbles sous-marins ou des constructions spéciales sont imposés, des charges spéciales peuvent être demandées. La longueur maximum de la ligne d'abonné pour les taxes énumérées ci-dessus est de 3.225 km. (2 miles). Pour des lignes dépassant cette longueur l'abonné doit payer annuellement pour chaque 400 m. (quarter mile) 12 fr. 50 (10/) pour un service exclusif ; 6 fr. 25 (5/) pour un service partagé à deux abonnés ; 3 fr. 15 (2/6) pour un service partagé à trois ou à un plus grand nombre d'abonnés.

Les factures seront envoyées tous les six

mois et doivent être payées dans les 14 jours sous peine des pénalités en vigueur.

Un état certifié exact par un fonctionnaire responsable du département envisagé doit être accepté comme tel.

M. Hesketh estime que le système téléphonique de New-York est celui qui devrait servir de modèle aux autres pays. Tous les commutateurs multiples y sont équipés d'une façon uniforme dans des constructions spéciales à l'épreuve du feu. Le réseau téléphonique y est entièrement souterrain en utilisant des câbles sous plomb. Le service y est à tous égards excellent au plus haut point.

Londres aura dans quelque temps un service téléphonique analogue à celui de New-York, puisque le travail y est conduit à peu près de la même manière qu'à New-York ; mais la superficie de Londres est immensément plus grande que celle de New-York (et *a fortiori* que celle de Paris).

Il est bon de signaler en passant que Paris est, de toutes les villes du monde, celle qui est la mieux constituée pour favoriser à peu de frais un grand développement téléphonique, à cause de son réseau à égouts exceptionnellement remarquable et à cause de la faible étendue de son territoire.

M. Hesketh croit que dans n'importe quelle ville un développement d'au moins 10 pour 100 peut être atteint dans le cours normal des affaires et qu'un système téléphonique doit être prévu dès le commencement pour assurer ce développement.

Au point de vue des commutateurs automatiques, M. Hesketh dit qu'il est plus que douteux que le commutateur automatique doive remplacer toutes les autres méthodes. La tendance des témoignages de la grande majorité des ingénieurs téléphonistes, quoique tous reconnaissent l'ingéniosité montrée dans les systèmes automatiques et les avantages des commutateurs automatiques sous certaines conditions, est en faveur du système direct à *batterie centrale*. Il ne faut pas oublier que le système à batterie centrale est déjà largement automatique et qu'il le deviendra sans doute davantage lorsque des perfectionnements seront faits.

Le perfectionnement probable sera de placer plus de systèmes automatiques entre les mains de l'opératrice et de maintenir le poste

d'abonné dans son état actuel de simplicité, où tout ce que l'abonné a à faire est de décrocher son récepteur.

Nous ne connaissons jusqu'à présent aucun système automatique qui se prête à l'adoption des bureaux privés annexes, des lignes partagées, des tarifs à conversations taxées et à paiement préalable.

Jusqu'à nouvel ordre, on doit donc accorder la préférence au système à batterie centrale.

★ ★

BUREAUX PRIVÉS ANNEXES

I. *Aperçu général.* — Le téléphone est actuellement devenu indispensable à tout homme d'affaires. Il faut qu'il puisse journellement de son bureau parler avec ses employés et ses correspondants établis en ville, en province ou à l'étranger, car les distances ne comptent plus : tout s'efface devant la nécessité absolue de la rapidité des communications. C'est même grâce à l'efficacité du service téléphonique qu'est dû, en grande partie, l'essor prodigieux de ces dernières années aux Etats-Unis-d'Amérique, où les communications peuvent s'étendre sur un immense réseau à longues distances dont certaines lignes atteignent jusqu'à 2.000 km., et dont le nombre total des postes d'abonnés dépasse 6 millions. Nous disons postes d'abonnés, et non pas *abonnés*, car la particularité des grands réseaux américains est l'installation privée avec ses 20, 100, 500 ou 1.000 postes réservés aux communications intérieures d'un grand magasin, d'une usine, d'une banque ou d'un grand hôtel. De chacun de ces postes privés on peut également parler aux autres abonnés du réseau, mais la plupart des conversations se limitent aux besoins intérieurs.

La grande souplesse du service des petits réseaux privés greffés sur le réseau extérieur et les facilités énormes ainsi que la grande économie réalisée par la batterie centrale ont permis de décupler depuis dix ans le nombre des téléphones aux Etats-Unis.

Les principes essentiels de ce système sont l'automatisme des signaux lumineux et la suppression des piles primaires chez les abonnés, tout le courant étant fourni par le bureau central.

Dans toute usine, maison de commerce,

banque ou administration, on peut économiser énormément le temps des chefs et de tout le personnel au moyen d'une installation téléphonique. Mais il faut que cette installation soit irréprochable, car l'expérience a montré combien une installation médiocre peut être nuisible en faisant perdre du temps au lieu d'en gagner.

Pour obtenir une installation privée de premier ordre, il faut tout d'abord la faire étudier par un ingénieur spécialiste qui s'arrangera pour l'approprier aux besoins particuliers en vue et qui diffèrent notablement dans chacun des cas. Il faut, de plus, que le matériel soit de toute première qualité et qu'enfin l'installation des fils et des appareils soit bien soignée. Si ces conditions sont remplies on peut être certain que le temps économisé paiera largement et rapidement les frais.

II. *La batterie centrale.* — Le succès de la *batterie centrale* tient à ce qu'elle résoud le problème de l'exploitation téléphonique aussi bien pour les grands réseaux que pour les plus petits.

Pour appliquer la batterie centrale économiquement aux petits réseaux, il a été imaginé un matériel spécial peu coûteux.

Le nom de *batterie centrale* vient de ce que toute l'énergie électrique pour assurer le fonctionnement des signaux d'appel et la transmission de la parole est fournie par une batterie d'accumulateurs placés au bureau central (l'âme de tout le système).

Les postes téléphoniques sont réduits à leur plus simple expression : un transmetteur, un récepteur, une sonnerie et un crochet commutateur. C'est tout : aucune pile, aucun appel magnétique, pas de bouton d'appel.

En même temps que le matériel, les manœuvres imposées pour l'exploitation se trouvent simplifiées à l'extrême. Il suffit, en effet, pour communiquer avec le bureau central, que l'abonné décroche son récepteur et le porte à l'oreille. La conversation terminée, la remise en place du récepteur donne automatiquement au bureau central le signal lumineux de fin.

Est-il possible d'imaginer un système plus simple et plus commode ?

La suppression des piles, des appels magnétiques, des clés d'appel, la simplification du

mécanisme des postes constituent un immense progrès sur les anciens systèmes.

Il en résulte une économie de matériel, une grande facilité d'installation, un moindre encombrement, la suppression presque totale de toutes les causes de dérangements si nombreuses dans les anciens postes, et, par suite, une grande économie d'entretien, et enfin, pour les personnes qui se servent des postes, une étonnante facilité d'emploi.

Mais ce ne sont pas là les seuls avantages de la batterie centrale. L'automatisme des signaux d'appel et de fin de conversation du bureau central assure une grande sûreté et une grande rapidité de mise en communication.

(A suivre).

A Travers la Presse

Les réformes et l'opinion du petit personnel

De la *Poste*, ces intéressantes réflexions sur le service téléphonique :

De tous côtés on dit et on écrit que le service des téléphones, en France, ne marche pas à la satisfaction du public.

Dans son remarquable rapport, l'honorable M. Dumont, député, signale la défectuosité de notre organisation postale, télégraphique et téléphonique. Il s'appesantit surtout sur le téléphone, et après avoir fait des comparaisons entre ce qui existe chez nos voisins et ce qui se passe ici, il n'hésite pas à reconnaître que, chez nous, l'installation et le fonctionnement de cette partie du service laissent à désirer. Tous nos camarades des grands centres et des bureaux de Paris et de province sont de l'avis du rapporteur, et tous ceux qui ont eu à se servir du téléphone pensent de même.

Il n'y a que les Ingénieurs administratifs, plus ou moins distingués, ordinaires ou extraordinaires, qui trouvent que tout va bien.

Ils sont les seuls à avoir cette opinion, les gens compétents, qui n'ont pas de parti pris, ne se gênant pas pour dire qu'ils se trompent.

Cependant il eût été facile de faire mieux, les Chambres ayant toujours accordé, aux différents ministres ou sous-secrétaires d'Etat qui se sont

succédé, les fonds nécessaires à la bonne organisation du service téléphonique.

Ce service marche si mal que les abonnés au téléphone ont été obligés de se liguier et de former une Association. Voilà qui n'est pas banal...

Cette ligue d'abonnés a surtout servi de prétexte à l'administration pour frapper les petits employés chargés de l'exécution. Au lieu de rechercher la cause du mal et de prendre des dispositions en conséquence, au lieu de s'inspirer des rapports parus et discutés au Parlement, au lieu enfin de consulter le personnel, comme cela devrait toujours se faire, la rue de Grenelle a fait de la prose. Elle a, par l'organe des directeurs, fait paraître circulaires sur circulaires avec ordre de se conformer aux instructions qu'elles contenaient, sous menace, en cas d'observation, de se voir appliquer des peines disciplinaires.

On ne plaisante pas au téléphone ou du moins à la Direction téléphonique. Là il est défendu de se tromper.

Vous savez qu'il existe six séries d'abonnés, que ces séries sont échelonnées, ce qui fait que le 1^{er} et le 16 de chaque mois des paiements sont effectués par les abonnés des séries en cours. C'est dans l'établissement de ces comptes qu'il ne faut jamais faire d'erreur. C'est dans l'envoi de la liste journalière des abonnés ayant payé et dans celle de quinzaine des abonnés n'ayant pas payé qu'il ne faut jamais se tromper.

Vous devez être infailible...

Tout le monde se plaint. Partout on est mécontent. Cependant le personnel fait ce qu'il peut et dans aucun cas il ne doit être rendu responsable de la mauvaise organisation que nous subissons.

Tout cela est le résultat d'une grande incurie administrative ; ce n'est d'ailleurs plus à démontrer.

Donc, pour remédier au mal existant, les bureaux ne trouvant rien ou ne voulant rien trouver, se sont rejetés sur le personnel d'exécution qu'ils ont accablé de besogne, et qu'ils ont mis dans l'impossibilité, parce que surmené, de fournir un bon et sérieux travail.

Ce ne sont pourtant pas les circulaires ni les blâmes infligés qui amélioreront la situation. Non, il faut transformer tout notre service téléphonique et le transformer profondément.

Les communications sont parfois longues à obtenir et le public, dans ce cas, s'en prend à l'employée qui est à l'appareil. C'est un tort. L'encombrement des lignes provient très souvent de l'usage qu'en font toutes les administrations et les chefs de ces administrations, qui, pour un oui ou pour un non, pour affaires non urgentes, qui pourraient être traitées par correspondance, ont recours au fil téléphonique.

Là il y a de l'abus ; il y a quelque chose à réformer.

Notre matériel est vieux, il doit être complètement changé. On n'a pas su tirer parti des sommes votées pour sa réfection et tout est à recommencer.

Tout craque au téléphone, c'est pour cela que le nombre de nos abonnés est bien inférieur à celui qui existe dans les pays voisins. Il n'est pas douteux toutefois qu'avec une bonne organisation ce nombre augmenterait rapidement, et les budgétaires aussi.

LES CAUSES ET LA DURÉE

DE

L'INTERRUPTION TÉLÉPHONIQUE

Faut-il accuser l'isolement en papier ? — Le pour et le contre. — Les prévisions. — Les premiers raccordements.

Quelques journaux ont accusé le système d'isolement employé pour les fils d'avoir, sinon provoqué, du moins rendu beaucoup plus grave l'interruption des communications téléphoniques. Voici ce que déclare à ce sujet l'*Intransigeant* :

« Cette inondation des câbles ne devrait, en aucune façon, mouiller les lignes puisqu'elles sont protégées chacune par leur enveloppe isolante. Le malheur est que l'isolant employé n'est pas toujours la gutta-percha, laquelle, d'ailleurs, est imperméable à l'eau comme elle est à l'électricité. Les 200 lignes télégraphiques, les 16.000 lignes téléphoniques étaient isolées avec... du papier, tout comme des caramels.

« Ne crions pas à l'incurie, à la malfaçon ! L'isolement des fils électriques au papier est très employé par l'administration. Le papier, papier à chandelle, papier de journal, vélin, hollande, n'importe lequel, constitue un isolant d'une efficacité reconnue. Il coûte infiniment moins cher que la gutta-percha puisqu'il ne coûte rien, et son usage, qui date d'une dizaine d'années, a fait

gagner au Trésor pas mal de centaines de milliers de francs.

« L'emploi du papier comme isolant n'a qu'un inconvénient, c'est que, lorsqu'il est mouillé, le papier n'isole plus rien du tout, les fils réunis dans un même câble forment alors un seul bloc humide, le courant électrique passe d'un fil à l'autre : il y a « mélange », comme on dit en terme technique. »

Interviùé par les *Nouvelles*, voici ce qu'a répondu un haut fonctionnaire de l'administration qui a désiré garder l'anonymat :

— C'est exact. Le réseau souterrain tout entier est isolé au papier. Le papier est un isolant aussi efficace que la gutta-percha, employé encore il y a une dizaine d'années, et coûte beaucoup moins cher. J'ajouterai qu'il ne coûte rien, puisqu'on peut employer n'importe quel papier. Cette combinaison est due à un ingénieur de notre administration ; elle a fait réaliser, à l'heure qu'il est, plusieurs millions d'économies.

— Cette efficacité, vous le voyez, n'est que relative, puisqu'elle se réduit à rien devant l'inondation.

— Pouvait-on prévoir un événement aussi désastreux, comme il ne s'en produit guère qu'un ou deux par siècle ?...

« Périodiquement, lorsque certaines « pertes » indiquent l'état d'humidité des lignes d'un câble, on propulse dans ce câble, qui forme manchon comme je vous l'ai dit, et de section en section, un violent courant d'air chaud. Grâce à ce procédé, les lignes retrouvent leur bonne conductibilité. A en juger par les dégâts effroyables de l'action des eaux que vous connaissez, le papier des lignes est en ce moment plus qu'humide ; il se trouve réduit à l'état de pâte, de purée. Tous les fils sont réellement « mêlés ». Il faudra les remplacer.

— Voilà une économie plutôt mal placée.

— Que voulez-vous ? C'est la fatalité. La gutta-percha coûte très cher, elle tend à se faire rare. L'administration a bien tenté, déjà, de remplacer la gutta-percha par une autre substance analogue. Il y a une quinzaine d'années, elle a fait procéder, au Sénégal, à des essais de plantation d'une essence d'arbre qui devait produire un isolant résineux à bien meilleur marché. Ces essais n'ont pas réussi. On ne les a pas renouvelés.

— Et, depuis, on a trouvé le papier.

— Qui est excellent à tous les points de vue. Sauf, bien entendu, en cas d'inondation. Avouez que ce ne fut pas de sa faute.

Nous pouvons ajouter que la France n'est pas seule, loin de là, à isoler les fils téléphoniques avec du papier : ce procédé est employé à peu près partout à l'étranger, en Amérique, Allemagne, Angleterre, etc. Seul il a permis, en abaissant énormément le prix des câbles, le développement du téléphone tel que nous le voyons aujourd'hui ; seul il permet d'avoir des câbles de faible grosseur et aisément maniables, tandis qu'avec l'isolement en gutta, on aurait dans les grandes villes des câbles d'une grosseur déme-

surée. Des fatalités exceptionnelles comme la dernière inondation ne peuvent entrer en ligne de compte, même avec les dépenses que nécessiteront les réparations, l'administration y trouvera encore du bénéfice.

* * *

Au sujet de la durée probable des interruptions, le *Bulletin des Halles* émet des prévisions optimistes, que nous souhaiterions voir réalisées ; malheureusement cela nous semble peu probable.

« Sur certains points — et on espère que ce seront les plus nombreux — l'élévation de l'eau aura seule causé l'arrêt des communications, sans détériorer les câbles qui ont pu, dans ce cas, être simplement déplacés ou subir quelques contacts par l'humidité.

« La disparition de l'eau et quelques rapides travaux de réfection suffiront pour rendre ces lignes utilisables immédiatement.

« Dans d'autres cas, sur des points déterminés, les câbles pourraient avoir été mis hors d'usage, et devraient alors être remplacés sur une certaine étendue ; enfin, à divers emplacements en contre-bas, un mélange a pu se produire avec les fils d'éclairage ou d'autres communications ; la mise en état serait naturellement plus longue dans ces deux derniers cas...

« Pour hâter le rétablissement, là où la chose sera possible et nécessaire, les fils de réserve, encore inaffectés, seront provisoirement occupés pour rétablir les lignes existantes.

« Ce que nous pouvons dire aussi, pour rassurer les intéressés, justement inquiets, c'est que les interruptions actuelles, quelle que soit leur importance, se prolongeront certainement bien moins longtemps que lors de l'incendie de l'hôtel des téléphones. Rien en effet n'a souffert dans les bureaux du téléphone, aucun organe essentiel n'a été détruit, ni même atteint ; tout se borne donc, comme nous le disions, à une simple réfection, parfois même seulement au retrait des eaux dans les égouts surchargés, ou, pour les cas plus sérieux, au remplacement des câbles détériorés, mais sur une étendue restreinte, espère-t-on.

« Il sera infiniment plus facile d'ailleurs de trouver des ouvriers supplémentaires pour renforcer les brigades, que lors de l'incendie de Gutenberg où des spécialistes seuls pouvaient rechercher les fils, réparer les dégâts et reconstruire les appareils centraux. »

Les prévisions suivantes faites le 3 février par le *Peuple Français*, nous semblent plus exactes :

« **TÉLÉPHONE.** — Remises en état successives des 15.000 lignes noyées. Séries des 100, 200 et 300 (reliées à Gutenberg) : de 8 à 15 jours. Série des 700 (reliées au bureau de Saxe) : de 15 jours à 3 mois. Série des 600 (reliées au bureau de Passy) : de 15 jours à 2 mois. »

Rendons hommage à l'activité du personnel technique qui s'est mis à l'œuvre avec beaucoup

de zèle dès qu'on a pu descendre dans les égouts. Un certain nombre d'abonnés ont pu être raccordés rapidement, ceux dont les lignes avaient été simplement immergées, sans ruptures, sur la périphérie des endroits sinistrés. Ainsi, d'après les communiqués officiels, 450 ont pu être raccordés le 9 février, 146 le 10, etc.

Pour les autres ce sera beaucoup plus long. Espérons que l'administration fera preuve de toute la diligence nécessaire.

Tribune des Abonnés

Jour férié.

3 janvier 1910.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de la réponse que vous avez bien voulu me communiquer relativement à la fermeture des bureaux de la rue de Grenelle.

Voici le fait, tel qu'il s'est passé ; je vous en fais part afin que l'association en fasse tel usage qu'elle jugera utile.

Je reçois ce matin un avis d'avoir à verser au bureau de Paris-25, la somme de 100 francs montant d'un trimestre d'abonnement qui, *soi-disant*, échoit le 16 courant.

Or, ayant payé un semestre à la fois, je n'ai rien à payer avant le 16 avril (*première erreur de l'administration*).

Voulant avoir une explication, je téléphone au bureau des abonnements. Première réponse : *Pas libre*, sur aucune des lignes. Au bout d'une heure, nouvel appel. « Réponse cette fois » : *Ne répond pas*.

N'ayant pu obtenir cette communication et me trouvant vers 3 heures à l'hôtel-de-ville, je redemande de nouveau le service des abonnements de la cabine publique des bureaux de poste.

Le téléphoniste me répond toujours : *Aucune ligne ne répond*. Je demande des explications sur cette anomalie, la téléphoniste me déclare ne pas avoir à m'en donner. Voulant en avoir le cœur net, je m'adresse au receveur du bureau qui commence par me répondre qu'il ne peut rien faire du moment que le numéro demandé ne répond pas. J'explique qu'il s'agit de l'administration des téléphones, de son administration et qu'il veuille bien me dire pourquoi on ne répond pas. Enfin après échange de conversations téléphoniques avec commis principaux, receveurs, etc., on finit par me répondre textuellement ceci : « Le commis principal de Gutenberg CROIT savoir que ces Messieurs de la rue de Grenelle CONSIDÈRENT le 3 janvier comme jour férié et qu'il est possible qu'ils ne soient pas au bureau ! »

Avouez que cette réponse d'un receveur dénote une fois de plus le désordre qui règne dans l'administration des postes en général et celle des téléphones en particulier !

Quant à la réponse qui m'a été faite que ma ligne était interrompue, elle est juste. N'ayant pas voulu céder et payer le trimestre pendant lequel j'ai été privé en grande partie de mes communications, j'ai été suspendu d'office et je reçois périodiquement des papiers de teintes diverses.

Comme j'ai besoin forcément du téléphone, j'utilise la ligne qu'un de mes parents a installée à son nom et à ses frais à mon domicile devenu le sien !!! Mon nouveau numéro est donc 829-23.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

CRÉMIEUX.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Le lundi 7 février la circulation a été complètement reprise sur le réseau P. L. M.

Les services de voyageurs (trains de luxe, rapides, express, omnibus), ceux des marchandises de grande vitesse (messengerie, colis postaux), ceux des marchandises de petite vitesse étaient entièrement rétablis à cette date.

Seuls quelques trains de la banlieue de Paris n'ont été remis en marche que quelques jours après, afin de faciliter l'achèvement de travaux en cours.

La Compagnie organise avec le concours de l'Agence Cook les excursions suivantes :

Tunisie-Algérie

Départs de Paris les 27 février et 3 avril 1910. — Durée de l'excursion : 27 jours. — Prix (tous frais compris), 1^{re} classe, 1.270 fr. ; 2^e classe, 1.150 fr.

Italie

(La semaine sainte à Rome)

Départ de Paris, le 8 mars 1910. — Durée de l'excursion : 30 jours. — Prix (tous frais compris), 1^{re} classe, 1.225 fr. ; 2^e classe, 1.125 fr.

Haute et Basse-Egypte (Palestine, Galilée, Syrie)

Départ de Paris, le 16 février 1910. — Durée de l'excursion : 63 jours. Prix (tous frais compris), 1^{re} classe 3.900 fr.

S'adresser pour tous renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence Cook, 1, place de l'Opéra, à Paris.

(Hiver 1909-1910)

Relations rapides entre Paris et la Côte-d'Azur.

De jour : Par le « Côte d'azur Rapide » (trains 15 et 16) 1^{re} classe, L.-S., V.-R. — Paris-Nice en 13 h. 50.

De nuit : a) par les trains extra rapides 17 et 18 (1^{re} classe, V.-L., L.-S. et salon à deux lits complets V.-R. au départ de Paris). — Paris-Nice en 15 heures.

b) Par le train de luxe (L. 21., L. 22). « Calais-Méditerranée » (V.-L.-R.). Paris-Nice en 15 heures — Londres-Nice en 25 heures.

NOTA. — Nombre de places limité. Pour les horaires, les jours de mise en marche, etc., consulter les affiches spéciales.

(Hiver 1909-1910)

Relations rapides entre Paris et l'Espagne.

Aller : départs de Paris, 1^{re} classe, 9 h. 10 m.; 1^{re}, 2^e, 3^e classes, 7 h. 25 s.; 1^{re} classe, 9 h. 20 soir. — Arrivées à Barcelone, 7 h. 53 m., 7 h. 26 soir.

Retour : départs de Barcelone, 1^{re}, 2^e, 3^e classes, 5 h. m., 1^{re} classe, 9 h. 40 m., 1^{re}, 2^e classes, 6 h. 46 s. — Arrivées à Paris, 10 h. 30 m., 8 h. m., 6 h. 10 soir.

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence Lubin, les excursions suivantes :

1^o Egypte et Haute-Egypte.

Du 15 janvier au 23 février 1910. Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 2.350 fr.

2^o Egypte, Haute-Egypte et Palestine.

Du 15 janvier au 9 mars 1910. Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 2.950 fr.

3^o Egypte, Haute-Egypte, Palestine, Samarie, Galilée et Syrie.

Du 15 janvier au 23 mars 1910. Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 3.800 fr.

4^o Tunisie-Algérie.

Du 23 janvier au 27 février 1910. Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 1.330 fr.; 2^e classe, 1.190 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Semaine sainte, Fêtes de Pâques, Foire de Séville

Voyages en Espagne. — Billets aller et retour à prix réduits.

A l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville (du 18 au 22 avril), la Compagnie d'Orléans fera délivrer, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau, des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville avec faculté d'arrêts aux principaux points du parcours.

Ces billets seront délivrés du 12 mars au 15 mai et seront distinctement valables pour le retour jusqu'au 15 juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ.

1^o Pour Madrid : 1^{re} classe, 167 fr., 2^e classe 119 fr.

Les voyageurs trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadajara.

2^o Pour Séville : 1^{re} classe 222 fr.; 2^e classe 164 fr.

Excursions en Andalousie. — Pendant la période du 15 mars au 5 mai, les voyageurs trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions à prix réduits valables 30 jours, avec arrêts facultatifs, pour Xérès, Cadix et Grenade, et retour à Séville ou Cordoue. — Excursions à Algésiras et au Maroc.

LUMIÈRE TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité

de tous appareils

d'éclairage

Téléph
248-90

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

G. JOUVE

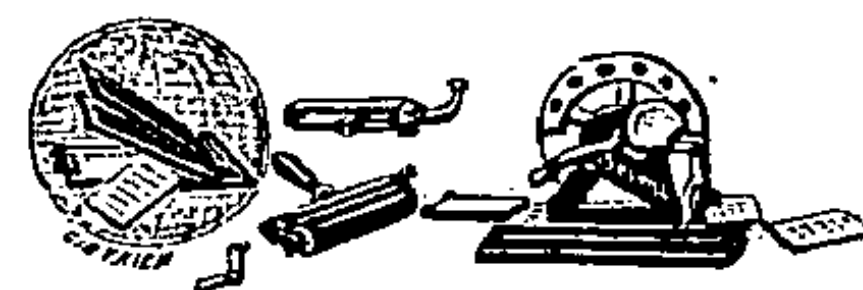
354, rue Saint-Honoré
PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans
le plus bref délai.

Remise de 10 0/0 aux membres de l'Association.

ON IMPRIME SOI-MÊME

Le commerçant, l'industriel, l'homme d'affaires, ont souvent besoin de reproduire un grand nombre d'exemplaires des documents; des prix courants, des dessins ou travaux à la machine à écrire. Mais, au lieu de recourir à un imprimeur, il est plus rapide et plus économique de faire ces



reproductions chez soi au moyen de l'**isographé** inventé par un professionnel, M. Delpy, directeur du Comptoir général des machines à écrire. Avec son rouleau mécanique, l'**isoplane**, l'encrage automatique est instantané. L'**isostyle** est le même appareil, rotatif, qui permet d'obtenir sans fatigue 3 000 copies à raison de 60 à 80 à la minute. Catalogue illustré franco sur demande à M. N. DELPY, directeur du Comptoir général des machines à écrire et imprimer soi-même, 17, rue d'Arcole, à Paris. Téléphone : 819-08.

RÉPARATIONS

DE PIANOS

PAR EX-FABRICANT

PRIX DE FABRIQUE

LÉON, 20, rue Fontaine-au-Roi, PARIS 11.

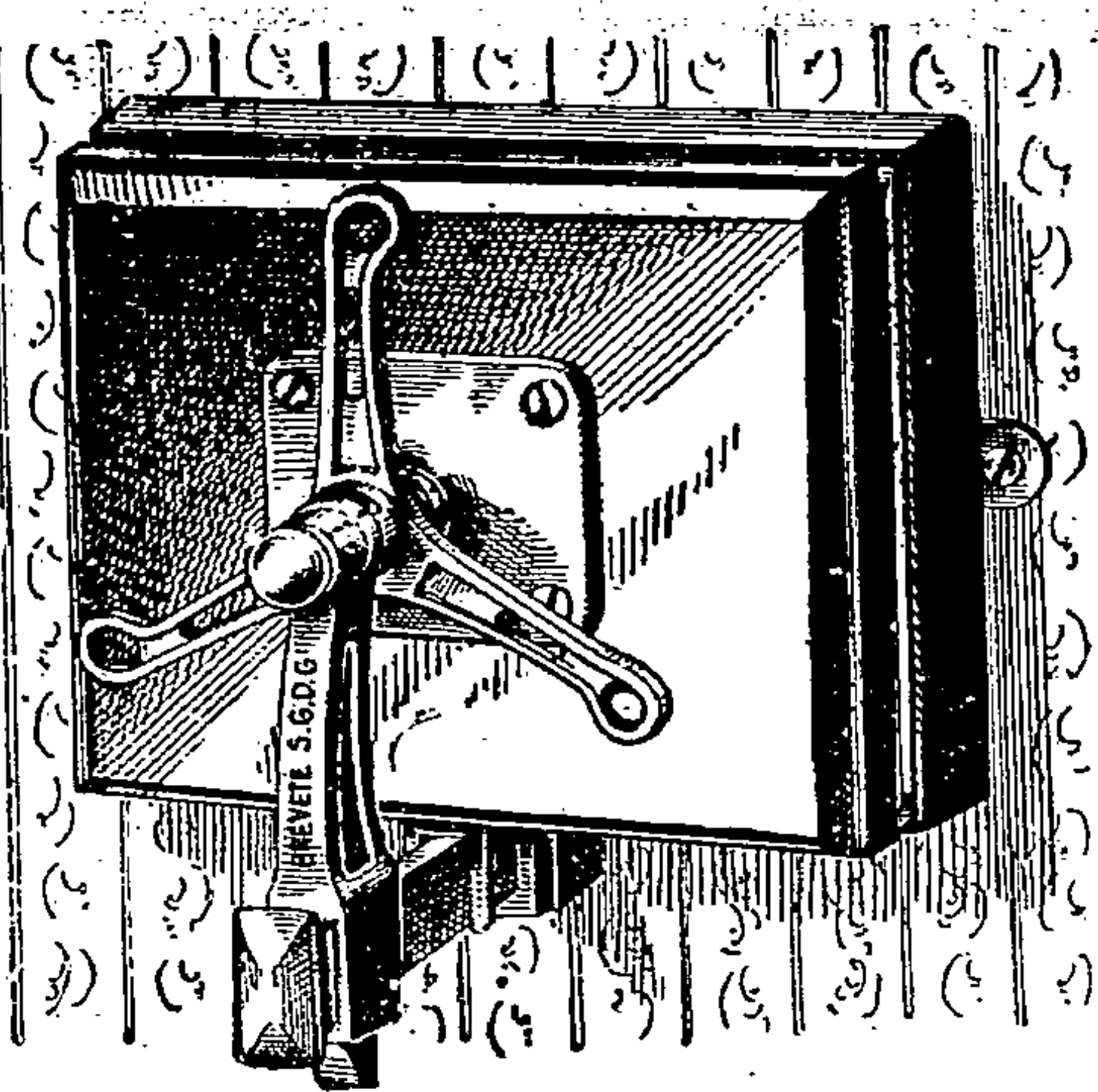
LES BILLARDS

“ TRIUMPH ”

Sont les meilleurs Billards du monde.

GUEUX et C^{ie}, Fabricants

66, rue des Boulets, PARIS 11.



FIXÉE AU MUR

NOUVELLES PRESSES A COPIER

Légères, Rapides, Incassables
Acier et Bois et tout Acier

Brevetées dans les principaux pays.

MÉDAILLE D'OR PARIS 1908

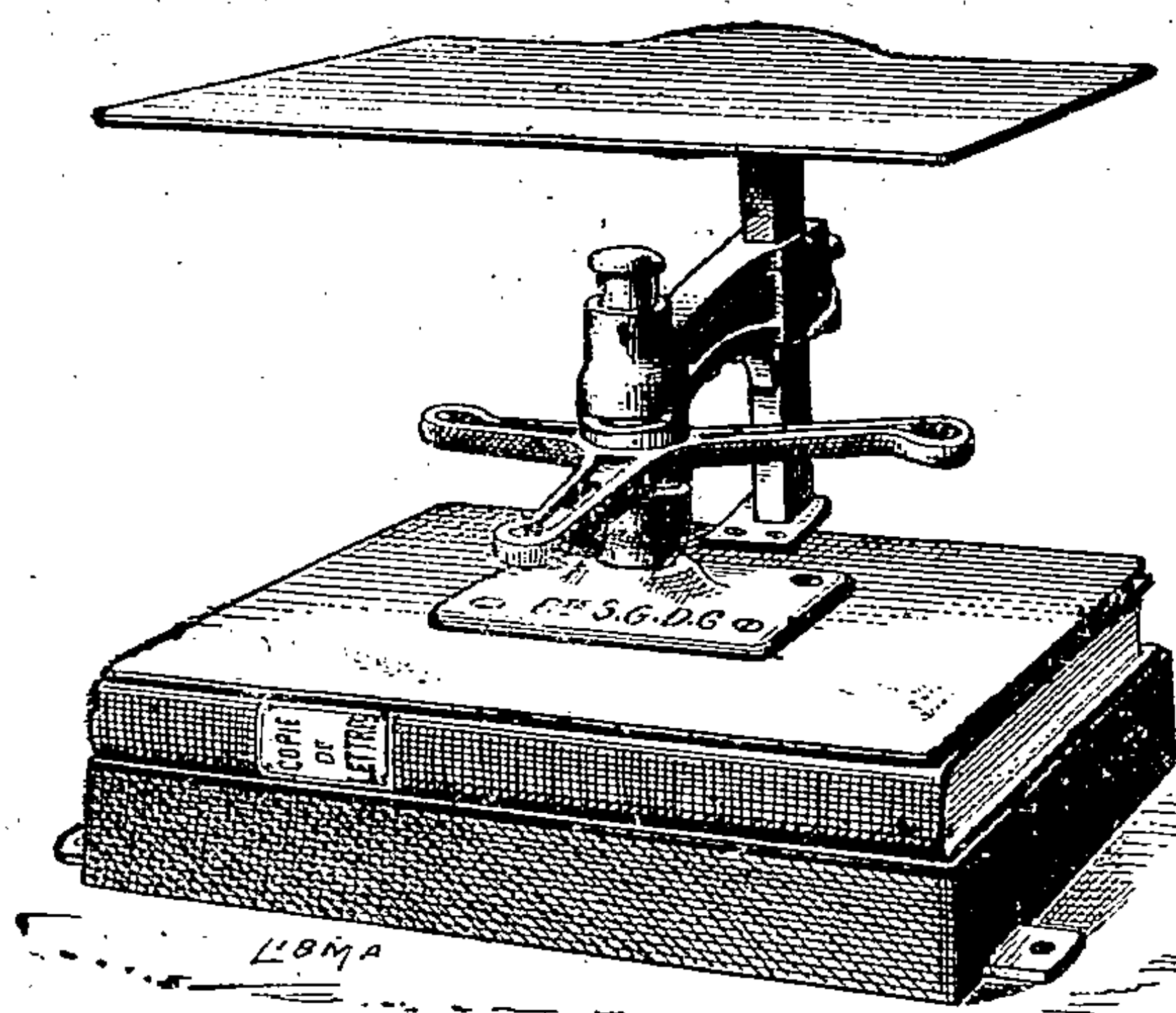
Henri ANTOINE

Inventeur-Fabricant

VENTE EN GROS :

17, Rue Oberkampf, 17

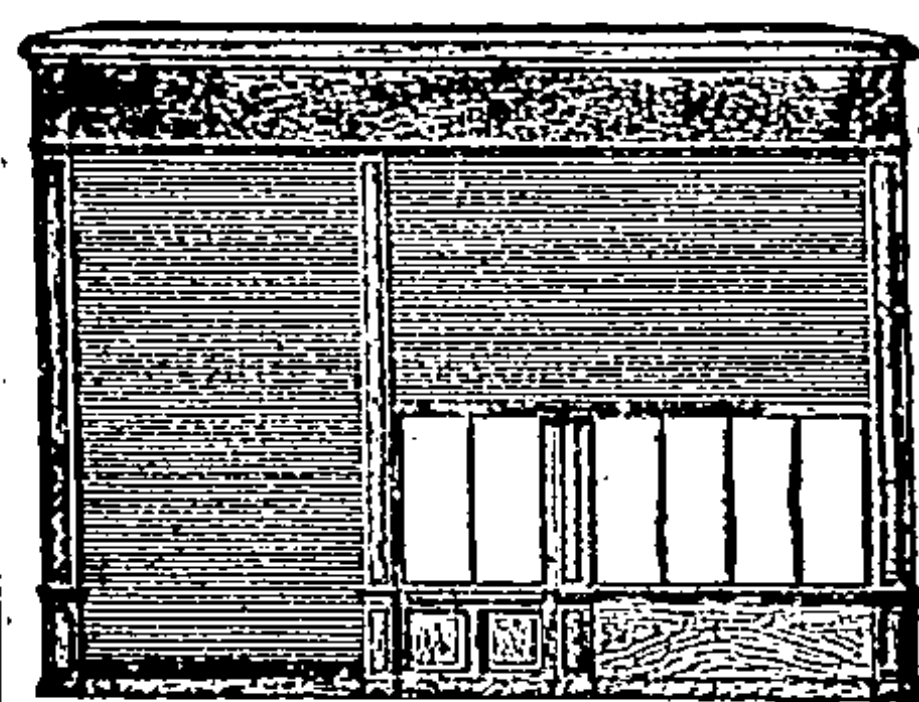
PARIS, XI^e



SUR TABLE — A TABLETTE

FERMETURES INSTANTANÉES ET ROULANTES PERSIENNES EN FER DE TOUS SYSTEMES

Monte-Charges au moteur et électriques — Monte-Lettres — Monte-Plats

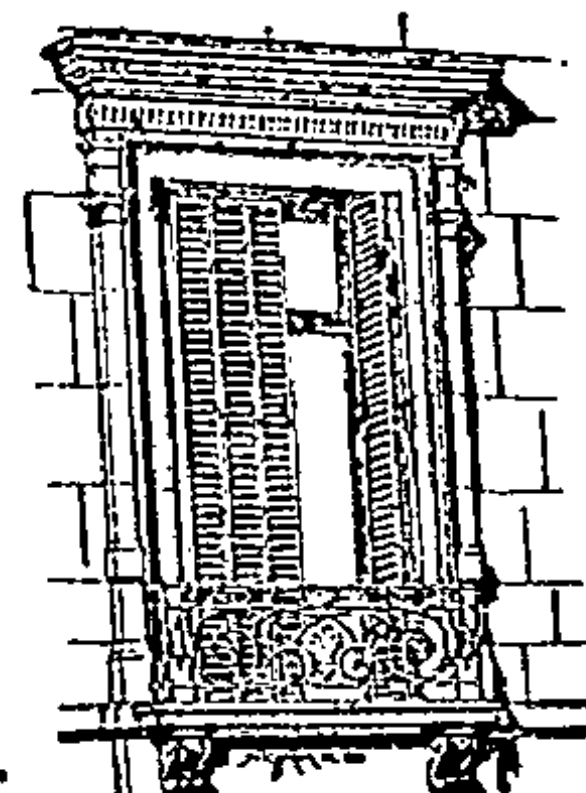


Ancienne Maison CHEDEVILLE & DUFRÈNE

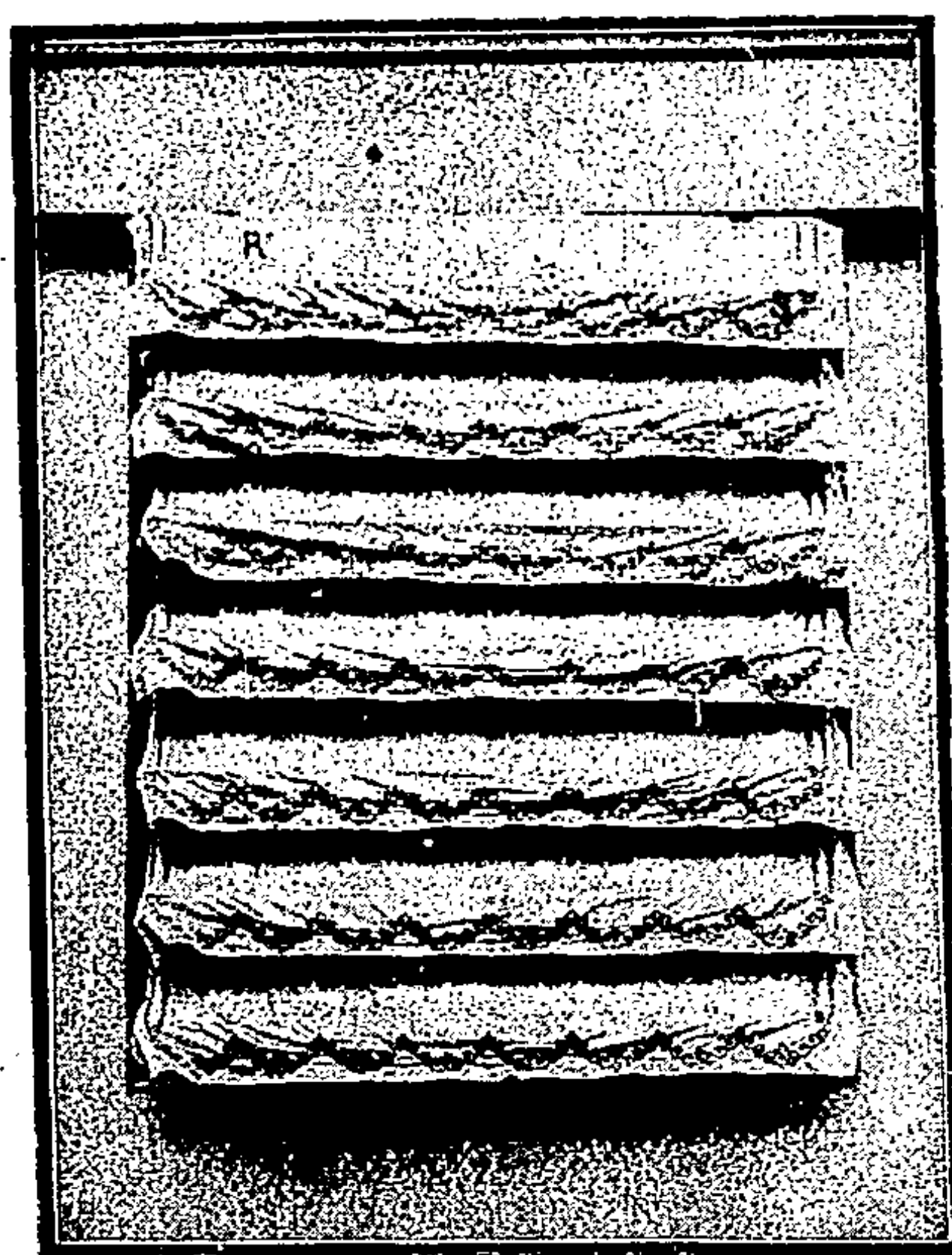
JAQUEMET, MESNET & C^{ie}

92, Rue de la Convention, PARIS

Exposition Universelle de 1900 — Membres du Jury — Hors Concours



RIDEAUX MÉTALLIQUES POUR THÉÂTRES — GRILLES ARTICULÉES



Vue extérieure de face du store entièrement développé.

CRÉATION FRANÇAISE

MÉDAILLE DE BRONZE, Prix offert par Monsieur le Préfet de Police
MÉDAILLE D'ARGENT, Concours Lépine, 1907. — MÉDAILLE D'OR, 3^e Salon du Moblier, 1908
MÉDAILLE DE VERMEIL, Concours Lépine 1909.

STORE OMBRELLE

DE

Th. GUENARDEAU

DÉPOSÉ BREVETÉ S. G. D. G. EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Adresser lettres et commandes: 15, rue d'Orsel, PARIS

COMMISSION — EXPORTATION

Le **STORE OMBRELLE** est un appareil modifiant entièrement les moyens employés pour installer aux fenêtres, devantures, portes-fenêtres, etc., les stores de toutes dimensions, en coutils ou en toiles.

Ce n'est pas un store d'une surface plus ou moins grande, qui se déroule ou se roule soit à la manivelle soit au cordon de tirage, en scellant ou clouant les accessoires, qui résistent plus ou moins à la pluie ou au fort vent.

Le **STORE OMBRELLE** se place ou se déplace au gré ou selon les besoins du moment; il se fixe soit par pression latérale, ou tout dispositif analogue, selon la disposition ou la superficie de la baie à garnir. Étant monté sur parallélogramme, et divisé en un nombre de bandes plus ou moins grand, approprié à l'adaptation, il ne craint pas les coups de vent, et de plus, le tissu, très léger et très solide, laisse bien plus de jour que tout autre.

Les deux traverses, celle double du haut et celle simple du bas qui fixent le store, peuvent se déplacer, et permettent de monter ou descendre l'appareil. Il est, par cette facilité de déplacement, à la portée de tous, chacun pouvant l'installer à son gré ou selon sa fantaisie.

DERVILLÉ & C^{ie}

MARBRES BRUTS ET OUVRÉS

Cheminées artistiques et commerciales.

AUTELS, TOMBES, COLONNES, ESCALIERS

CARRELAGES, TABLEAUX DE DISTRIBUTION

Installations diverses, etc.

164, QUAI JEMMAPES, PARIS

Téléphone : 417-78

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Achat, Vente, Gérance

d'Immeubles et de Propriétés.

Prêts hypothécaires en
1^{er}, 2^e, 3^e rangs à un
taux inférieur à
celui du Crédit
Foncier.

Avances sur
Successions ou-
vertes.

Prêts sur Nues-
Propriétés et Usufruits.
Délégations de loyers,

rentes viagères.

Pour toutes Opérations Im-
mobilières, lire la Chronique Immo-
bière des journaux la Patrie et la Presse

Renseignements et conseils absolument
gratuits, soit de 9 à 10 h., soit de 4 à 6 h.
Téléphone 268-57

Cabinet Léon GAMOTOT
28, rue Montpensier, PARIS (Palais-Royal).

LE RIVALIN

PEINTURE LAQUÉE

Hygiénique - Antiseptique
Inaltérable.

LA MEILLEURE

LA PLUS BRILLANTE

LA MOINS CHÈRE

Bureaux et Magasins :

338, Rue Saint-Honoré

TÉLÉPHONE : 265.54

PHOTOGRAPHIE D'ART

F. de la ROCHE

69, rue Turbigo, PARIS (III^e). — Au rez-de-chaussée.

Métro : République, Temple, Arts-et-Métiers.

REPRODUCTIONS

AGRANDISSEMENTS

Pastels.

Aquarelles.

PORTRAITS
en tous Genres.

CARTES

D'IDENTITÉ

MINIATURES

POUR

Broches, Épingles, Médailles.

Remise de 10 0/0 à MM. les Abonnés.

Portraits gravure

Robert Voss

Paris
Ascenseur.

40, rue des Mathurins
Lift.

LES DENTS POUR TOUS

Clinique Dentaire, Place de la Bastille.

(Angle du Boulevard Richard-Lenoir et du Boulevard Beaumarchais).

ABONNEMENTS DENTAIRES

dont le prix est de 36 francs,
donnent droit pendant un an,
à partir de la date du verse-
ment, aux soins et à la pose de dents simples.

CONSULTATION GRATUITE. — PRIX LES PLUS BAS.

Clinique ouverte de 7 h. du matin à 10 h. du soir. Toutes les fournitures
pour l'entretien de la bouche et des dents.

H. BUSCAIL, A., Directeur-Chirurgien-Dentiste.

Diplômé Ecole Dentaire de Paris, Prix de Clinique. Diplômé Faculté Médecine de Paris.

TÉLÉPHONE 948-62

GLACIÈRES RÉFRIGÉRANTES

A. COUTURIER

72, 72 bis, Rue Philippe de Girard

PARIS 18.

TÉLÉPHONE 434-35

Entreprise de Menuiserie et Agencements. — Glacières de
tous systèmes. — Fabrique de modèles spéciaux sur demande.

GLACIÈRES

Pour Bouchers, Tripiers, Pâtisseries, Comestibles, Volailles,
Restaurants, Poissons, etc., etc.

Catalogues, Devis et Renseignements par courrier.

CONSTRUCTIONS D'IMMEUBLES

Avance d'argent pour construire
jusqu'à 75 0|0 de la valeur totale.

Maurice Teyssède

2, rue Félix-Ziem, 2 (Angle rue Damrémont).

TÉLÉPHONE
591-92

PARIS (18°).

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI
de 2 à 5 heures.

Vente, Achat et Gérance d'Immeubles.

PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES
Successions et toutes Garanties.

CONSTITUTION DE RENTES VIAGÈRES

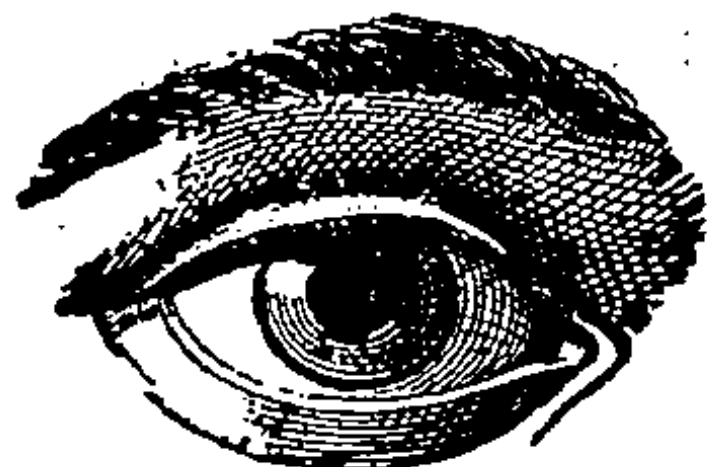
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

AVANCES DE LOYERS AUX PROPRIÉTAIRES

CABINET LÉPINE

POLICE PRIVÉE

DIVORCES

Renseignements
Gratuits

PRIX A FORFAIT

Recherches. Surveillances. Filatures.

FRANCE. — ETRANGER

10, rue du Hanovre, PARIS

Téléphone : 202-02.

VENTE & ACHAT

Expertises gratuites

pour

les Vendeurs

IMMEUBLES

**GILLET
& ROUX**

Architectes

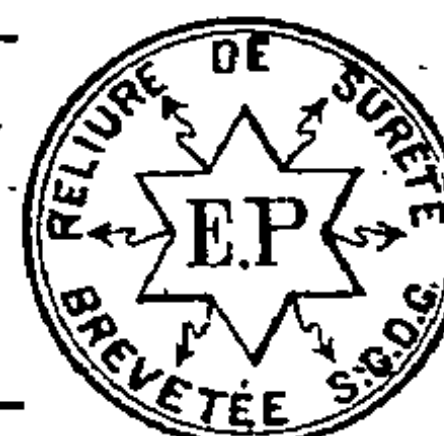
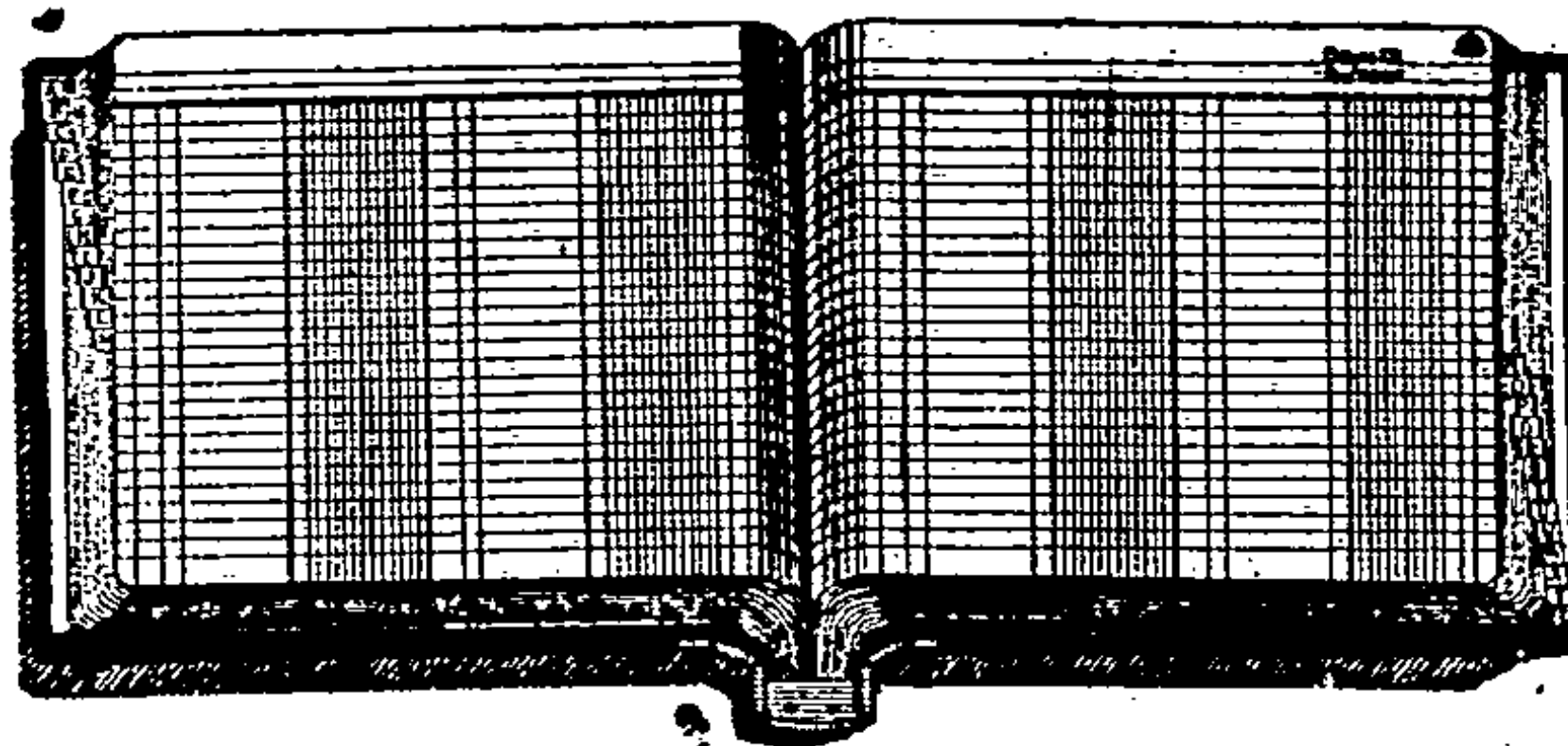
80, rue Taitbout, PARIS (9^e)

Téléphone : 200-77.

Les Registres à Feuilles Mobiles

Sont aujourd'hui reconnus indispensables pour la bonne tenue des comptabilités

On peut les mettre en service à toute époque de l'année

Le système breveté
apparition réunit leadopté partout dès son
maximum d'avantagesSuppression des causes d'erreur
Economie de Travail : 50 0/0

Il est Robuste, Économique.
Il s'établit en tous formats ou épaisseurs.
Il S'OUVRE PARFAITEMENT A PLAT.
C'est le plus simple et le plus expéditif.

N'hésitez pas, demandez aujourd'hui même au fabricant :

E.-L. MORIN

52, Rue Croix-des-Petits-Champs, PARIS

qui vous enverra franco sa brochure-tarif n° 2, luxueusement éditée et
vous soumettra les modèles, sans nul engagement de votre part.
Téléphone 140-24.

OPÉRA DENTAIRE

38, CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS (En face les Galeries Lafayette)

TEL.
322-93

ANESTHESIE LOCALE ET GÉNÉRALE

On parle le Russe, l'Espagnol et l'Allemand



PRIX MODÉRÉS

FAITS A L'AVANCE



TOUS LES TRAVAUX SONT GARANTIS SUR FACTURE



Télép. 134-71

MAISON DE CONFIANCE

A. RAGONEAUX, 82, rue de la Victoire

RENSEIGNEMENTS DIVERS

au moyen de surveillances quotidiennes
Paris — Province — Villes d'Eaux

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Renseignements intimes et particuliers, **FRANCE, ÉTRANGER.** Recherches dans l'intérêt des familles, de documents spéciaux pour procès civils et pour constatations officielles ou judiciaires. **DIVORCES** et **SEPARATIONS** de CORPS. **ENQUÊTES** pour projets de mariage, informations discrètes sur antécédents, moralité, santé, fortune des personnes sollicitées.

Le matin, de 9 h. à 10 h. ; le soir, de 1 h. à 5 heures.

Vous mangez mal !

Vos mets ne sont pas hygiéniques !

Vous souffrez de l'estomac !

Vos digestions sont pénibles !

POURQUOI ?

Parce que la combustion, soit du gaz, soit du charbon, soit de tout autre système que vous employez pour votre cuisine se fait sur les mets eux-mêmes.

ECRIVEZ-NOUS et demandez le

" LE FOURGAS "

qui est envoyé GRATIS.

Vous apprendrez comment préparer jusqu'à 6 plats différents en même temps, avec une seule flamme de gaz, un simple fourneau à charbon, par la concentration de l'air chaud ; sans surveillance, sans ennuis.

Si vous suivez les conseils indiqués dans la brochure, vous ne serez jamais plus malade.

ECRIVEZ-NOUS AUJOURD'HUI MEME

GAZ OVEN COMPANY

RAYON 26.A — BOURSE DE COMMERCE

Rue du Louvre, PARIS.

HAMAMELINE-ROYA

Principe actif de l'**HAMAMELIS** Virginica retiré de la plante fraîche, est la plus active, la seule active des préparations d'**HAMAMELIS**.

Elle est incolore et possède un arôme caractéristique. On ne doit pas la confondre avec les Gouttes, Extraits, Teintures, Sirops, Elixirs d'Hamamelis, préparations colorées, sans odeur propre et qui, fabriquées avec la plante desséchée, n'en contiennent pas le principe actif « l'Essence » et n'ont, pour ainsi dire, aucune propriété thérapeutique. Ses vertus curatives dans toutes les affections du système circulatoire sont extraordinaires ; aussi en constitue-t-elle le traitement médical rationnel.

Ce remède est le vasaconstricteur, le sédatif vasculaire, le décongestionnant par excellence. Il guérit rapidement et radicalement.

les **VARICES**

PHLEBITES

HEMORROIDES

HEMORRAGIES

FIBROMES

METRITES

CONGESTIONS de l'âge critique

ENFLURES des jambes, etc., etc.

Bien que très actif, il est inoffensif. Il se prend à la dose de 2 à 3 cuillerées à soupe par jour dans toutes les affections ci-dessus. Dans les *phlébites* on peut aussi l'employer en compresses recouvertes de taffetas chiffon.

Le flacon, 5 fr. (franco gare) ; les 6 flacons, 27 fr. contre mandat.

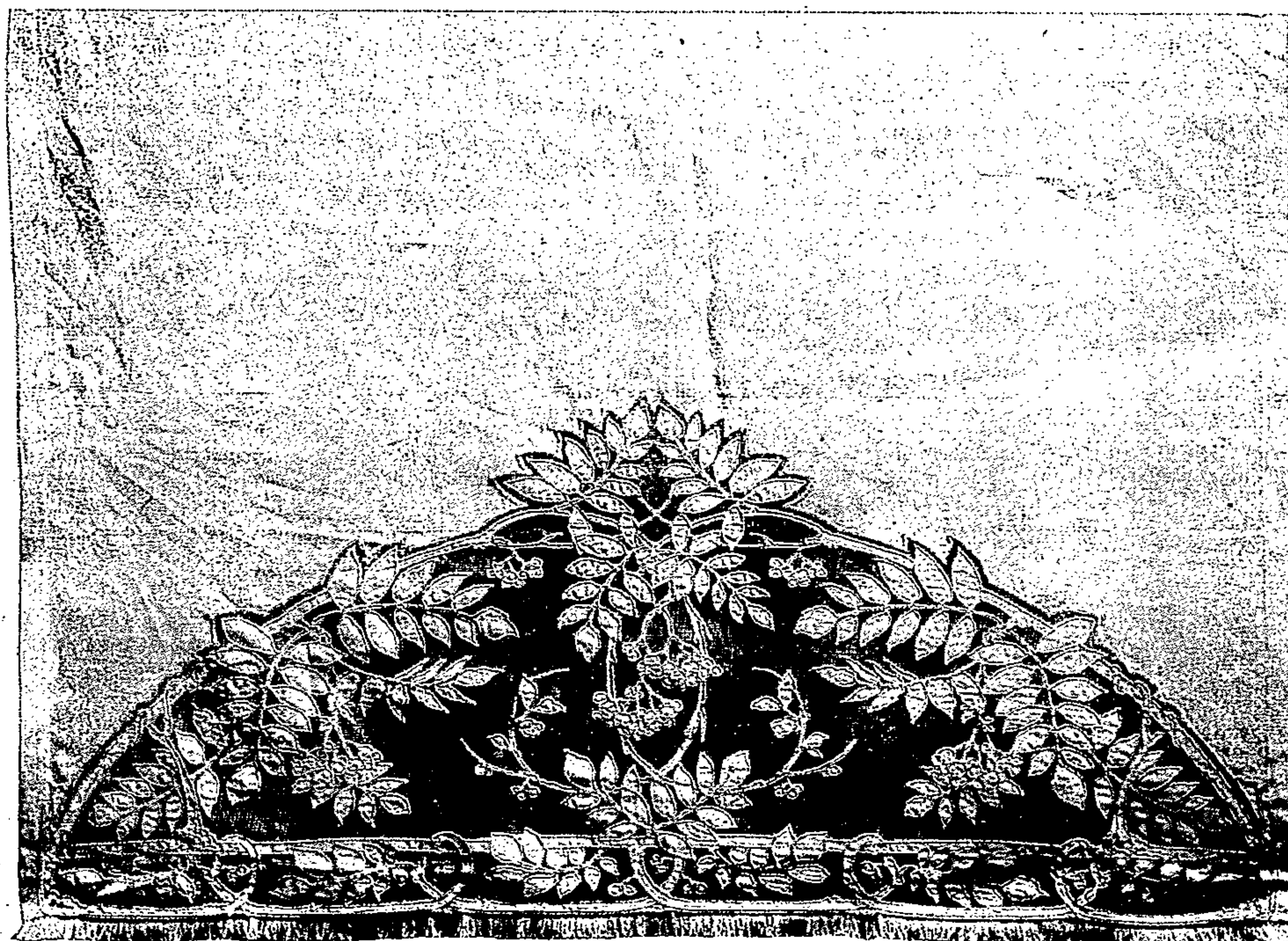
Pour plus amples renseignements demander notice

Pharmacie LACHARTRE, 22, rue de Vienne, PARIS

PHÉNOL BOBŒUF

Unique désinfectant hygiénique. Le flacon, 1 fr. 50

DECORATION MODERNE



STORE SORBIER

Modèle déposé.

Coudyser

Dessinateur-Fabricant

85, Rue du Bac

PARIS

STORE SORBIER

Brodé sur toile ancienne

Largeur 1^m 30. — Hauteur 2^m 25

Prix : 25 fr.

Brise-bise assorti

60x90

La paire : 22 fr.

On trouve dans nos ateliers un grand choix de documents concourant à la décoration intérieure, doubles rideaux, cantonnières, tapis, sièges, coussins exécutés en broderie, au pochoir, etc., etc.

SCOTCH
TAILORS

ABERDEEN

Rue
Auber, 1
PARIS

AGENCE JOHN ARTHUR

Indications Gratuites de Villas et Châteaux
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

La **PREMIÈRE** et **PLUS ANCIENNE MAISON**
Fondée depuis 80 ans

Anciennement rue de Castiglione et rue des Capucines
N-B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40

(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
près la station Marbeuf du Métropolitain)

Adresse télégraphique Arthurjon Paris. — Téléphone 667-04

Envoi gratuit du journal *Le John Arthur*

COFFRES-FORTS D'OCCASION SERRURES, CADENAS

OUVERTURES — RÉPARATIONS

CH. DELAPLANE

90, Faubourg Saint-Martin, PARIS

Entreprise Générale de Déménagements
pour la France et l'Étranger
par Wagons et Cadres capitonnés.

Bureau : 3, Boulevard de Clichy.

Téléphone 418-82.

Maison FORGET

9, rue des Poissonniers, Paris.

Garde-Meubles Public. Prix Exceptionnels.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 400 MILLIONS

Siège Social : 54 et 56, rue de Provence,

Succursale-Opéra : 1, rue Halévy,

à Paris.

Succursale : 134, rue Réaumur (place de la Bourse),

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe
(taux des dépôts : de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 ans à 5 ans,
3 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — ORDRES DE BOURSE (France
et étranger) ; — SOUSCRIPTIONS SANS FRAIS ; — VENTE AUX
GUICHETS DE VALEURS LIVRÉES IMMÉDIATEMENT (Obl. de Ch. de
fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT DE
COUPONS Français et Étrangers ; — MISE EN RÉGLE DE TITRES ;
— AVANCES SUR TITRES ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS
DE COMMERCE ; — GARDE DE TITRES ; — GARANTIE CONTRE LE
REMBOURSEMENT AU PAIR ET LES RISQUES DE NON-VÉRIFICATION DES
TIRAGES ; — VIREMENTS ET CHÈQUES sur la France et l'Étran-
ger ; — LETTRES DE CRÉDIT ET BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES ;
— CHANGE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES ; — ASSURANCES (Vie, In-
cendie, Accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES-FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en
proportion de la durée et de la dimension.)

89 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Ban-
lieue ; 664 agences en Province ; 2 agences à l'Étranger (Lon-
dres, 53, Old Broad Street, et Saint-Sébastien (Espagne) ; cor-
respondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Correspondant en Belgique :

Société Française de Banque et de Dépôts,
BRUXELLES, 70, rue Royale ; — ANVERS, 22, Place de Meir.

C. CHANSON

146, RUE DE RIVOLI, PARIS

INVENTEUR du **TISSU A JOURS** pour les **VARICES**,
supprimant la chaleur et les démangeaisons.

D'une **CEINTURE** perfectionnée maintenant l'abdomen sans
aucune gêne et combattant l'**OBÉSITÉ**.

Corsets de toilette et pour le redressement de la colonne
vertébrale.

Bras, Jambes artificiels avec les derniers perfectionnements.

Tous les genres de Bandages herniaires et les Appareils
d'hygiène : Douches, Injecteurs, Coussins, Alèzes, Urinaux, etc.

Envoi franco du catalogue illustré.

Téléphone 215-12,

61, boulevard St-Germain, 61

M^{ME} SOMMER

AVIS

aux **MAITRES**

807-77

SEUL

BUREAU

acceptant et faisant

accepter aux

Domestiques de

donner aux Maîtres

15 jours d'essai à la journée.

G^D BUREAU DE PLACEMENT
SPECIAL POUR SERVICE BOURGEOIS

Dégrèvements sur Contributions

Vérification gratuite des feuilles d'impôts.

Service Spécial d'Assurances « Incendie, Vie, Accidents »

E. LABEAUME

35, Rue Richer, PARIS

Bureaux ouverts de 9 à 5 heures.

TÉLÉPHONE 133-46

PRIME absolument gratuite OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TÉLÉPHONE : 322.85

ENCAISSEMENTS

SUR PARIS ET LA FRANCE

P. DEVOS

24, Rue Dauphine, (6°)

Présentation de quittances
d'abonnements de Journaux, de
reçus de cotisations de Sociétés,
de factures, de petites traites, etc.

Prix très modérés

POLICE PRIVÉE

ANCIEN INSPECTEUR ATTACHÉ AU
CABINET DU PRÉFET DE POLICE

IMBERT

Ex-Inspecteur
des Recherches et de la SURETÉ
124, Rue de Rivoli, 124
de 2 à 6 heures ou écrire

RECHERCHES & ENQUÊTES
sur Divorces et avant Mariages

TOUS AUTRES CAS

Service spécial de déplacements
Surveillances privées

MISSIONS DE CONFIANCE

en tous pays

les meilleures et les plus hautes références
à la disposition des clients.

A L'OZONATEUR

9, RUE DE LA CHAUSSEE-D'ANTIN

PARIS

Téléphone 124-66.

LAMPES (Système D^r Roumèff) absorbant la
fumée de tabac et toutes les mauvaises odeurs. —
Prix de 6 fr. 50 à 20 fr.

CONCENTRÉS en divers Parfums pour un
litre d'alcool, destiné à l'alimentation des lampes.
Prix : 6 fr. 50.

OZONATEUR (Breveté) Purificateur antiseptique
de l'air ambiant. — **PRIX : 6 à 9 francs.**

OZONATINE Alimentation de l'Ozonateur.
Se méfier des contrefaçons et similitudes de noms.

Prix du litre : 8 fr. Bidons de 1/2, 1, 2 et 5 litres.

Téléphone 849-03.

ASOL

Breveté S. G. D. G.

PROTECTION contre la CHALEUR DES RAYONS SOLAIRES

sur toutes Toitures : Vitrages, Zinc, Ardoises,
Tôle ondulée, etc.

BROCHURE EXPLICATIVE ET MILLIERS DE RÉFÉRENCES

chez M. DETOURBE, seul fabricant, 7, r. St-Séverin, PARIS

GRAND PRIX. — MILAN 1906



L'ASOL a été appliqué sur toute l'Exposition
de Bordeaux 1907 (M. Tournaire,
architecte).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES OUVRIERS FERBLANTIERS RÉUNIS
en Commandite à Capital variable. — Minimum : 54,000 fr.

MENEVEAU & C^{IE}

15, rue des rois Bornes, PARIS (XI°)

COMPTEURS POUR LE GAZ.

Téléphone 937-82

Fournisseur de la Société du Gaz de Paris

Lanternes à gaz et réflecteurs; Fourneaux à gaz; Appareils pour le gaz;
Lanternes pour chemins de fer; Appareils à fabriquer le gaz (brevetés s.g.d.);
Fournisseurs des principales compagnies de chemins de fer et de la marine;
Articles de petite chaudronnerie pour automobiles; Cabines et accessoires
pour cinématographie; Réservoirs tôle et cuivre pour automobiles; Lanterne
d'agrandissement et de projection pour la photographie (brevetés s.g.d.).

PETITE BOURSE DE PARIS

FONDÉE EN 1882

SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital: 400.000 fr.

Fractionnement des Opérations de

Bourse à terme, fermes et à primes.

HALL PUBLIC

Vente et achat de titres au comptant.

Avances sur Titres. — Paiement de coupons.

Rue de Richelieu, 83 bis

TÉLÉPHONE : 103.63. — ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : Zap-Paris

AMEUBLEMENT MODERNE GALLERY

DESSINATEUR-FABRICANT

2, Rue de la Roquette,
PARIS



Modèle déposé

1 Armoire, glace biseautée, largeur 1 ^m 40, hauteur 2 ^m 27	280	500
1 Lit, largeur 1 ^m 45	160	
1 Table de Nuit, intérieur laiton	60	
1 Petit bureau, 3 tiroirs, larg. 0 ^m 90	100	400
1 Armoire, 2 portes, largeur 1 ^m 50	400	



Envoi du Catalogue sur demande.

Chambre à coucher, chêne naturel, décoration roses pommes de pin ou lierre. Marquetterie.

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS
Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF

PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

CHAUDIÈRE "La Gauloise"

Brevetée S. G. D. G.

A Feu continu ou intermittent

A Magasin de Combustible

Brûlant des Grains

de Charbon

maigre.

Vapeur à

Basse Pression

Eau chaude, Air chaud

DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE

DREVET & LEBIGRE, Ingénieurs
Constructeurs

19, R. LAGILLE, PARIS 18. — TÉLÉP. 508-53

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

Téléphone 151.32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche
et de la Publicité. — PARIS 1907. **Hors Concours**
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France. **CONSERVATION** d'affiches dans plus de 1.100 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE FABRIQUE — MODÈLES & DESSINS INDUSTRIELS
EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

OFFICE DESNOS

(C. CHASSEVENT)

FONDÉ en 1843

Protection de la Propriété Industrielle en France et à l'Étranger
Recherches d'Antériorités — Copies et Analyses de Brevets
Mémoires Techniques — Procès en Contrefaçon — Expertises
Consultations Légales et Industrielles

L. CHASSEVENT
11, Boulevard Magenta, Paris

H. CLERC
Ingénieur-Directeur

Téléphone 430-31 — Adresse Télégraphique : OFFICE-DES-NOSES — PARIS

MEUBLES DE BUREAU

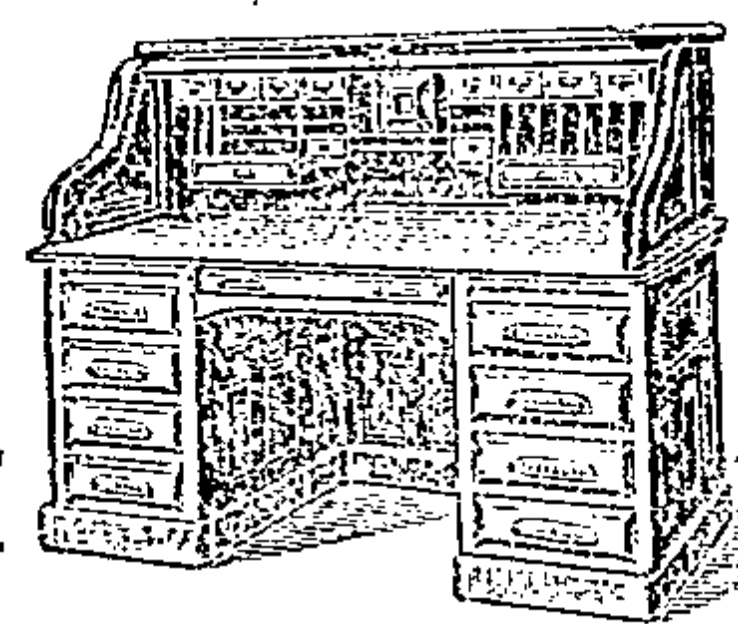
**BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS**

Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900



LE TRI BLOTTO

Vente, Location, Entretien, Réparation

COMMISSION — EXPORTATION

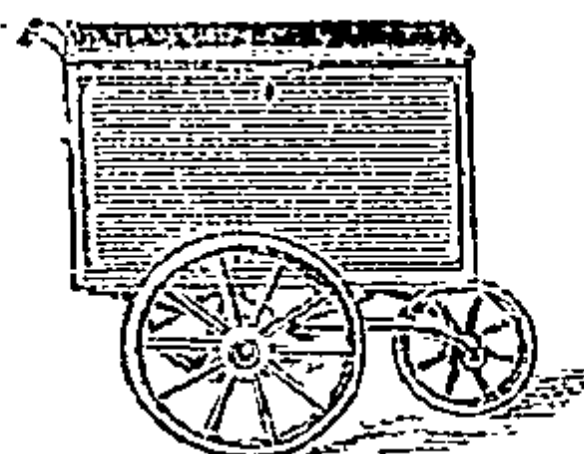
TRI-BLOTTO

5, Rue Charlot



Téléphone

1014.55



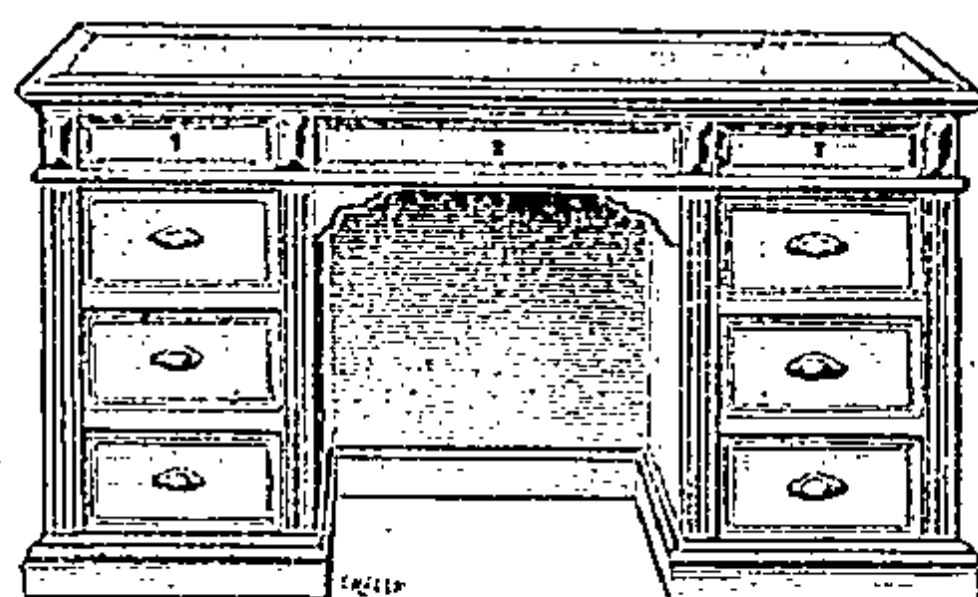
PARNOTTE

75, Rue Beaubourg

PARIS

Téléphone 210-88

MEUBLES DE BUREAUX



BUREAUX MINISTRE

Chêne 162 fr.

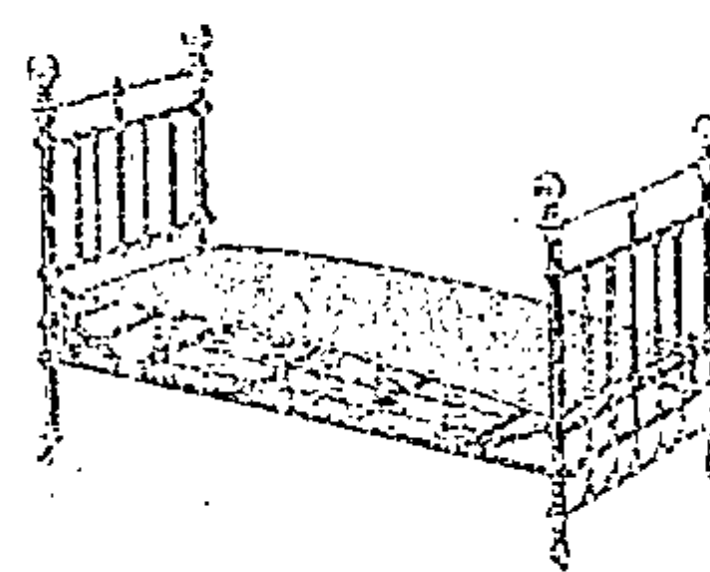
NOYER & ACAJOU

Demander Catalogue.

AULIT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, PARIS

TÉLÉPHONE 919-20



LITS ET SOMMIERS

MÉTALLIQUES

MATELAS

EN DUVET DE JAVA

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association



SUN Visible

Par la netteté et la précision de son écriture incomparable, la simplicité de son mécanisme et la modicité de son prix, la "SUN" est unique au monde.

N° 4

Frs 345

Pie Elam's

8, Rue de Choiseul, PARIS 2

TÉLÉPHONE 297.90

L'HYGIÈNE MODERNE

LAVABOS

Salles de Bains

BAIGNOIRE fonte émaillée net	100
388bis Lavabo complet net	10
Chauve-bains, depuis	90
Water-closet	8

Catalogue Franco

27-29
Rue de Cotte

PARIS